SAINT-THURIAL

Bulletin Municipal
Décembre 2016
N° 58

SOMMAIRE

- Etat Civil - Infos pratiques ..... 2e couv.
- Le Mot du Maire 1
- Réunions du Conseil Municipal 2-12
- Calendrier électoral 2017 12
- Arrêté Municipal 13-18
- Finances 19
- Urbanisme et Travaux 20-24
- Vie associative 25-27
- Le mot des associations Thurialaises 28-39
- Ecoles et Jeunesse 40-44
- CCAS 44-45
- Médiathèque 46
- Informations Diverses 47-53
- Actions sociales 54-57
- Démarches administratives 58-59
- La Thurialaise 60
- Commerces Ambulants Hebdomadaires ... 61
- Horaires Car ..... 3e couv.

ETAT CIVIL 2016

Naissances :

LE PEUC'H DUFLOS Eden - 18 juin - 8 Allée des Alizées
LENGLET Kylian - 21 juin - 16 D Rue de la Chèze
HAMON Rébécca - 30 juin - 21 Rue du Schiste Violet
LEGLAS Nolan - 7 juillet - 4 Trévidec
BOURIEN Chloé - 11 juillet - 2 Impasse des Mésanges
IEHL Baptiste - 21 juillet - Cannes
ROQUES Yaelis - 22 juillet - 16 D Rue de la Chèze
NICOLO Lina - 3 août - 7 Impasse du Calvaire
BRUNEAU Manoa - 12 octobre - La Portière
BOURDON Tynéo - 12 octobre - 33 Rue de l'Eglise
OLLIVIER Ethan - 31 octobre - 12 Rue de la Chèze

Mariages :

FLOC Emile et Aurore TEXIER - 16 Avenue du Moulin à Vent - 24 septembre
DANIÉLOU Claude et Nolwenn SÉVENO - Le Champ à L'Ane - 14 octobre

Décès :

NIGER Hugues - 23 juillet - 20 bis Cossinade - 46 ans
DE POULPIQUET DU HALGOUËT épouse JOURDAIN DE COUTANCE Odette - 11 août - 26 rue de l'Eglise - 90 ans
VERRIER Maïwenn - domiciliée Merlevenez (Morbihan) - La Cocaudais - 26 ans
CHOTARD épouse MILON Nicole - 17 Trévidec - 65 ans

INFOS PRATIQUES...

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Tél. 02 99 85 32 72 - Fax 02 99 85 41 66
Courriel : mairie@stthurial.fr
Site Internet : www.saint-thurial.com
Lundi : de 14 h à 17 h 30 - Mardi : de 9 h à 12 h
Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Jeudi - Vendredi - Samedi de 9 h à 12 h
La Mairie sera fermée le samedi 24 décembre 2016

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire : sur rendez-vous.
Patrick GROLLEAU : Associations et Sports - sur rendez-vous en semaine et le samedi de 10 h 30 à 12 h
Annick DARIEL : Affaires Sociales – sur rendez-vous
Dominique DAHYOT : Finances – sur rendez-vous
Josette LEFRANCOIS : Affaires Scolaires, Jeunesse sur rendez-vous
Anne Françoise PINSON : Urbanisme, Bâtiments Communaux, Voirie sur rendez-vous.

MEDIATHEQUE

Mardi : de 16 h 30 à 18 h
Mercredi : de 10 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 19 h
Vendredi : de 16 h 30 à 19 h - Samedi : de 10 h à 12 h
Tél. 09 52 65 34 72 - **Courriel : bm.st.thurial@wanadoo.fr**
Blog : http://mediathequesaintthurial.blogspot.fr/

TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères se fait le vendredi matin à partir de 5 h.
Le ramassage du tri sélectif se fait le Jeudi matin, tous les 15 jours (à partir de 5 h).
(Si il y a un jour férié en début de semaine, les collectes sont retardées d'un jour)

LA DECHETTERIE

Lieu-dit "Les Trois Jours" route de Monterfil (accès par la RD 40) LE VERGER - 02 99 07 45 55
Lundi – mercredi – vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

GARDERIE MUNICIPALE - Tél. 09 73 14 80 04

Lundi et Jeudi : de 7 h à 8 h 30 et de 16 h à 19 h
Mardi et Vendredi : de 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h (18 h 30 le vendredi)
Mercredi : de 7 h à 8 h 30 et de 11 h 30 à 13 h.

LOCATION FOUR A CHAUX

En Mairie, aux heures d'ouverture ou par téléphone au 02 99 85 32 72. Du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (sauf vendredi 16 h).

CORRESPONDANT OUEST FRANCE

Madame Maryline VALEYE - Bréal sous Montfort
06 75 26 87 59 - maryline.occitanie@gmail.com

SAINT-THURIAL - *Bulletin Municipal n° 58*

Rédaction : Mairie de SAINT-THURIAL - ***Directeur de la Publication :*** David MOIZAN
Impression : PIERRE - Guer - ***Photos :*** Mairie - ***Dépôt Légal*** à parution.

LE MOT DU MAIRE

Saint Thurial bouge! Oui la commune évolue tant sur l'aspect de son aménagement urbain que ses animations. Ce mouvement est le fruit de nos actions municipales mais pas uniquement. L'engagement des Thurialais dans nos projets démontre l'envie des habitants à s'investir dans la commune de demain. C'est ça le bien-vivre à Saint Thurial.

Le marché festif du mois de juin est un bel exemple de ce dynamisme local. La mobilisation des associations et la participation des habitants à cet événement renforcent notre volonté de poursuivre dans ce sens. Nos commerçants ont également activement participé à cette fête.

L'augmentation des fêtes de quartier est encore une preuve de convivialité dans notre commune et je rappelle à tous que des chapiteaux sont à votre disposition pour faciliter leur organisation.

Par ailleurs, nous pouvons être fières que l'Association "pOur Réussir AUtR'mEnt" ait choisi Saint-Thurial pour s'installer et je remercie ses bénévoles et éducateurs spécialisés pour le travail accompli. Nous resterons attentifs pour qu'ils puissent poursuivre au mieux leurs engagements pour les familles du territoire et des territoires voisins.

Cette solidarité doit aussi s'exercer en faveur de nos commerces et de nos services. Mme Garinet Orthophoniste a fait le choix de Saint Thurial pour implanter son cabinet afin de rendre accessible ce service aux habitants, notamment aux enfants et aînés de notre commune. Cette installation permet également, en complément des activités du Kinésithérapeute (M Delvert) et de la Podologue (Mme Belloc) de renforcer l'attractivité du cabinet médical en vue de l'accueil d'un médecin. La fréquentation de ces services permettra d'assurer leur pérennité, j'en appelle donc à chacun pour changer nos habitudes et faire appel à ces professionnels.

Au cours de ce second semestre, nous avons accueilli Jennifer et John, nos nouveaux boulangers.
Après 40 ans au service des Thurialais, M et Mme Lepage ont pu prendre une retraite bien méritée et s'adonner à leurs occupations favorites.
J'en profite pour saluer l'association Activités de Créations Artistiques à Saint-Thurial pour sa vitalité et les réalisations fournies régulièrement pour agrémenter l'accueil de la mairie et la médiathèque.

Durant cette période nous avons lancé un questionnaire à destination des jeunes de la commune. La forte mobilisation nous prouve que nous devons travailler sur cette thématique mais je vous laisse découvrir dans ce bulletin le travail de co-construction réalisé par la Commission Jeunesse.

La Communauté de Communes de Brocéliande se métamorphose également. Le nouveau président et le bureau élargi aux Maires ont engagé une réflexion sur l'intérêt communautaire qui mobilise chaque commune. Cette démarche a pour ambition de créer un bassin de vie équilibré apportant les services à tous ces habitants. Dans ce contexte, Saint-Thurial a apporté un soutien à la commune de Bréal-Sous-Montfort pour l'accueil d'un nouveau collège.
En parallèle, une réflexion est portée sur le rapprochement avec la Communauté de Communes de Montfort afin d'imaginer ce que pourrait être le territoire de demain.
En 2016, L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été une belle action engagée pour la rénovation de l'habitat de nos communes.
Pour Saint-Thurial, la Communauté de Communes a engagé l'extension de la zone d'activités du Châtelet et la requalification de la zone actuelle afin de lui redonner de l'attractivité et terminer les espaces publics.
L'année 2017 sera l'année de la réalisation sur ces zones et devrait être orientée vers des aides aux communes pour l'aménagement d'équipements sportifs et des services aux habitants.

En attendant d'avoir le plaisir de vous accueillir pour les vœux le samedi 7 janvier 2017 à 18h30 salle du Four à Chaux, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 4 juillet 2016

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. PIEL, L. HERVÉ, JF. GUILLEMOT, J. CLERMONT, S. TURQUET.
Excusés : R. DANIEL, R. CHAPIN, AM. PERRAULT, I. HERVAULT.
Absent : Y. MARTIN.
Pouvoirs : Mr R. CHAPIN à Mr R. PIEL, Mme AM. PERRAULT à Mme AF. PINSON, Mme I. HERVAULT à Mme A. DARIEL.
Secrétaire de séance : G. LERAY

N°1 - OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE

N°1 BP ASSAINISSEMENT

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, explique qu'il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative, suite à la décision du Conseil municipal le 6 juin de reverser une partie de l'excédent du budget assainissement au budget communal.
En effet, pour le budget assainissement, cela représente une dépense de fonctionnement (au compte 672 "Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement" du chapitre 67 "Charges exceptionnelles") qui n'avait pas été prévue lors du vote initial.
Il est donc proposé de diminuer les crédits des chapitres 021 et 023 à hauteur de 300 000 €, et d'augmenter du même montant les chapitres 67 et 16.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT	Montant
Chapitre 67 / Compte 672 Reversement de l'excédent	+ 300 000,00 €
Chapitre 023 Virement à l'investissement	- 300 000,00 €

INVESTISSEMENT	Montant
Chapitre 16 / Compte 1641 Capital des emprunts	+ 300 000,00 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	- 300 000,00 €

N°2 - OBJET : TARIFS CANTINE 2016-2017

Après s'être réunie le 14 juin dernier, la commission cantine propose une augmentation de 1,50 %, au regard du déficit du service cantine et de l'impact du coût des nouveaux rythmes scolaires.

Tranche A	QF > 519 €
Tranche B	458 < QF < 519 €
Tranche C	QF < 457 €

Pour rappel, les tarifs sont répartis en 3 tranches (A, B et C), en fonction du quotient familial :
A l'unanimité, le conseil municipal valide les modifications tarifaires de la cantine telles que mentionnées ci-dessous, et décide de ne pas modifier les seuils des tranches A, B et C. Ce tarif sera mis en place à compter du 01/09/2016.
- Pour le restaurant scolaire :

	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Tarifs maternelles	3,22 €	3,01 €	2,83 €
Tarif primaires	3,38 €	3,17 €	2,97 €
Tarifs adultes	5,18 € (tarif unique)		

- Pour la cantine de l'ALSH :

Enfants	3,38 €
Adultes	5,18 €

N°3 - OBJET : TARIFS GARDERIE 2016-2017

Madame J. LEFRANCOIS rappelle au conseil municipal que la commission s'est réunie le 14 juin 2016. Cette dernière propose d'appliquer une augmentation du tarif de la garderie municipale de 1,50 % : le tarif horaire passerait donc de 1,34 € à 1,36 € (payable à la demi-heure). On obtient donc les tarifs suivants :

Communal	1,36 €
Hors commune	2,57 €

Par ailleurs, pour les enfants qui resteraient après la fermeture, le principe d'un supplément de 5 € par quart d'heure est conservé.
Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- valide la hausse des tarifs comme explicitée ci-dessus, à compter du 01/09/2016,
- renouvelle le principe d'un supplément de 5 € en cas de retard.

N°4 - OBJET : PARTICIPATION POUR LES TAP

(TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)

Madame LEFRANCOIS, adjointe aux affaires scolaires, rend compte de la commission relative aux affaires scolaires du 14 juin. Il y a été proposé de renouveler le principe d'une cotisation annuelle pour les familles dont les enfants participeront aux activités péri-éducatives, ainsi que d'instaurer une participation par cycle d'activités,

au regard du coût total des TAP (prestataire et frais de structure).
La commission suggère que les montants à acquitter par les familles pour l'année scolaire 2016/2017 soient identiques à l'année passée, à savoir :
- Une adhésion annuelle par famille :
  15 € pour une famille composée de 1 enfant,
  20 € pour une famille composée de 2 enfants,
  25 € pour une famille composée de 3 enfants et plus.
- Une participation de 5 € par enfant et par cycle d'activités, l'année scolaire se divisant en 5 périodes de vacances à vacances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs tels qu'évoqués ci-dessus pour l'année scolaire 2016-2017. Le règlement sera fait à la mairie au regard de la liste fournie par l'UFCV.

N°5 - OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION "ACAST"

Monsieur P. GROLLEAU, adjoint aux associations, présente la demande de l'association "ACAST" (Activités de Créations Artistiques à Saint-Thurial) qui a complété sa demande initiale en fournissant un budget prévisionnel complet. La commission associations, qui s'est réunie le 21 juin dernier, propose de lui accorder un montant de 350 euros.
Monsieur P. GROLLEAU rappelle qu'une somme avait été prévue au titre des demandes de subventions imprévues à l'article 6574 du budget communal, lors de la réunion du 30 mars 2016.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention (A. AUBIN) valide une subvention d'un montant de 350 € pour l'association "ACAST", qui sera comptabilisée au budget communal 2016 (article 6574).

N°6 - OBJET : VALIDATION AVENANT 3

DU LOT 1 (PÉROTIN) AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération 2015-017 du 31/03/2015, l'entreprise PEROTIN a été choisie pour la réalisation du lot 1 des travaux relatifs aux travaux de terrassements, voirie et assainissement. Le montant global du marché initial s'élevait à 724 444,50 euros HT. Sa réalisation était découpée par tranche (une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles).
Au cours de la réalisation de la tranche conditionnelle 1 (carrefour central), des modifications ont été apportées au projet conduisant à la réalisation de travaux supplémentaires, en particulier l'extension de l'emprise d'intervention (rue des Frères Aubin, rue du Four à Chaux), la modification des arrêts de bus, la réalisation d'un mur en béton banché, etc.
Ces modifications se traduisent par des plus-values sur le montant des travaux. Il s'agit donc ici de valider l'avenant 3, d'un montant de 21 475,20 € HT, portant le montant de la tranche conditionnelle à 173 496,74 € HT. La durée initiale du marché n'est pas modifiée.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contenu de l'avenant précité et autorise Monsieur le Maire à le signer.

N°7 - OBJET : VALIDATION AVENANT 1

DU LOT 2 (LEROY PAYSAGES) AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération 2015-017 du 31/03/2015, l'entreprise LEROY PAYSAGES a été choisie pour la réalisation du lot 2 des travaux relatifs aux espaces verts. Le montant global du marché initial s'élevait à 38 477,10 euros HT. Sa réalisation était découpée par tranche (une tranche ferme et trois tranches conditionnelles).
Au cours de la réalisation de la tranche conditionnelle 1 (carrefour central), des modifications ont été apportées au projet, en particulier concernant la suppression d'arbres tiges. Ces modifications se traduisent par des moins-values sur le montant des travaux.
Il s'agit donc ici de valider l'avenant 1, d'un montant négatif de 2 839,00 € HT, portant le montant de la tranche conditionnelle à 18 184,40 € HT. La durée initiale du marché n'est pas modifiée.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contenu de l'avenant précité et autorise Monsieur le Maire à le signer.

N°8 - OBJET : AVIS SUR AGRANDISSEMENT

PORCHERIE EARL LES PIERRES BRISEES

Conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL LES PIERRES BRISEES, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'agrandissement d'une porcherie, implantée au lieu-dit "Les Pommerais" sur le territoire de la commune.
L'enquête publique s'est déroulée du 6 juin au 2 juillet 2016 inclus. Monsieur le Maire indique que le registre a été consulté une fois.
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par l'EARL LES PIERRES BRISEES, tout en suggérant l'intégration d'une haie bocagère au sud des bâtiments (essences feuillues locales adaptées au milieu).

N°9 - OBJET : MODIFICATION TARIFS

DES BUSAGES POUR LES PARTICULIERS
(ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 26/01/2009)

Madame Anne-Françoise PINSON rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 26/01/2009, le conseil municipal avait fixé les prix suivants pour la facturation des travaux de busage des fossés d'eaux pluviales réalisés par les services techniques à la demande des particuliers : 17,34 € pour le mètre linéaire de buse et 25,95 € par tranche de 20 minutes pour la main d'œuvre.
Après avis favorable de la commission urbanisme du 27 juin 2016, il est proposé de modifier les tarifs de busage,

en les remplaçant par une participation forfaitaire unique des particuliers. En effet, la charge de travail des agents des services techniques ne cessant de croître, il sera désormais fait appel à une entreprise, après consultation, pour la fourniture et la pose.
Il est proposé de procéder de la manière suivante : participation à hauteur de 75,00 € par mètre linéaire comprenant la fourniture, la pose d'un busage de diamètre 300 et le remblaiement, avec obligation d'un regard de diamètre 1000 tous les 80 mètres. La facturation des regards sera proratisée au mètre linéaire (392,00 € / 80 soit 4,90 €), ce qui amène à une participation totale arrondie à 80,00 € par mètre linéaire. Par ailleurs, il est convenu qu'une entrée de maison n'excèdera pas 6 mètres, et pour des raisons de sécurité, un busage devant une propriété sera éventuellement accordé, sur avis de la collectivité.
En terme comptable, la somme sera réclamée aux particuliers par le biais de l'émission d'un titre de recette. Il s'agit bien d'une participation, car le coût global réglé par les particuliers sera inférieur au coût facturé à la commune, qui prend en charge la différence. Cette participation sera encaissée à l'article 704 "Travaux" du chapitre 70 "Produits des services…". La dépense sera quant à elle imputée à l'article 6042 "Achats de prestations de services" du budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des tarifs de busage pour les particuliers (participation de 80,00 € par mètre linéaire), ainsi que les conditions exposées ci-dessus.

N°10 - OBJET : DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

La commune a reçu des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A) de la part d'études notariales. Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, les présente aux membres du conseil municipal, appelé à user ou non de son droit de préemption.
Il s'agit des parcelles référencées ci-dessous :
- ZX n°87 d'une surface totale de 8 ares et 83 centiares, située "5 rue du Champ Creux" ;
- ZN n°54 d'une surface de 1402 m², située "8 rue de la Croix Goyet" ;
- ZN n°69 d'une surface de 1204 m², située "11 rue de l'Ancienne Gare" ;
- ZS n°70 d'une surface de 1000 m², située "13 Trevidec" ;
- ZT n°120 d'une surface de 449 m², située au lieu-dit "Bieurouze".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas user de son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

Réunion du 6 septembre 2016

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. DANIEL, R. PIEL, AM. PERRAULT, I. HERVAULT, JF. GUILLEMOT, J. CLERMONT, S. TURQUET.
Excusé : R. CHAPIN.
Absents : L. HERVÉ, Y. MARTIN.
Pouvoir : aucun.
Secrétaire de séance : I. HERVAULT

N°1 - OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE

A L'AEPEC DE L'ÉCOLE SAINT JOSEPH
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Madame J. LEFRANCOIS, adjointe aux affaires scolaires, rappelle qu'une convention entre la commune et l'école privée SAINT JOSEPH, fixant l'ensemble des modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée, a été signée le 30/06/2010.

Elle rappelle la méthode de calcul retenue pour verser la participation à l'école privée : un lissage des effectifs de l'école publique sur les deux années scolaires passées (8/12ème de l'effectif à la rentrée scolaire N-2 + 4/12ème de l'effectif à la rentrée scolaire N-1), puis une intégration des effectifs lissés obtenus au tableau des dépenses constatées pour l'école publique pour l'année N-1.

On obtient ainsi un montant annuel de subvention alloué à l'école privée pour l'année scolaire 2016-2017 de 67 305,84 €, comme l'indique le tableau ci-dessous :

ÉLEVES COMMUNE	Participation = 65 462,29 €	Nombre élèves rentrée 2016 *(sans les hors commune)*	Calcul du coût à l'élève de l'école publique
Primaires	16 292,17 €	41	397,37 €
Maternelles	49 170,12 €	34	1 446,18 €

ÉLEVES HORS COMMUNE	Participation = 1843,55 €	Nombre élèves rentrée 2016 pris en compte (2%)	Calcul du coût à l'élève de l'école publique
Primaires	397,37 €	1	397,37 €
Maternelles	1 446,18 €	1	1 446,18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres en présence,
- valide le montant annuel de 67 305,84 € (soit 5608,82 € mensuels) d'octobre 2016 à septembre 2017.
- atteste que cette somme sera prévue au BP communal 2017.

N°2 - OBJET : MISE A JOUR DES TARIFS

DES CIMETIÈRES
[ANNULE ET REMPLACE LES DÉLIBÉRATIONS N°14 DU 15 JANVIER 2004, N°6 DU 13 OCTOBRE 2005 ET N°3 DU 8 FÉVRIER 2007]

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs appliqués dans les cimetières de SAINT THURIAL étaient intégrés aux différents règlements des cimetières. Un ajustement des surfaces concédées étant nécessaire afin de tenir compte de la réalité des concessions, il est proposé de reprendre dans une délibération unique l'ensemble des tarifs et d'y intégrer un nouveau tarif pour les cavurnes avec stèle.
Monsieur le Maire présente le récapitulatif des tarifs proposés pour application à compter du 1er octobre 2016 dans les cimetières de la commune :

- Concessions concédées pour une période de 15 ou 30 ans renouvelables :

CONCESSION 3 m²	COLUMBARIUM Case de 0,5 m x 0,5 m x 0,5 m	CAVURNE avec stèle 0,50 m²	CAVURNE simple 0,25 m²	JARDIN DU SOUVENIR Plaque sur le lutrin
15 ans : 230 € 30 ans : 450 €	15 ans : 750 € 30 ans : 1000 €	15 ans : 215 € 30 ans : 350 €	15 ans : 200 € 30 ans : 300 €	15 ans : 100 € 30 ans : 200 €
Taxe inhumation 50 €	Taxe inhumation 50 €			Taxe pour dispersion de cendre : 50 €

- Caveau provisoire : 3 € par jour à compter du 4ème jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le récapitulatif des tarifs appliqués dans les cimetières de SAINT-THURIAL tel que présenté ci-dessus.

N°3 - OBJET : MODIFICATION

DES REGLEMENTS DES CIMETIERES

Monsieur le Maire rappelle que des règlements intérieurs des cimetières ont été acceptés par le conseil municipal lors des réunions du 14 mars 2011 et du 10 juillet 2012.
Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants et L.2223-1 et suivants ;
Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées pour la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières ;
Monsieur le Maire propose certaines modifications et ajustements afin d'y apporter une uniformité.
Il présente ainsi le projet d'un nouveau règlement pour les deux cimetières.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- valide le projet de règlement municipal des cimetières de SAINT-THURIAL,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de ce règlement.

N°4 - OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX

ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur D. MOIZAN, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service.
Il a été rédigé par LABOCEA (Laboratoire Public Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne) avec l'aide de nos services.
Le Conseil, après présentation du rapport et après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune de SAINT-THURIAL. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux concomitamment à la présente délibération.

N°5 - OBJET : VOEU POUR LA CONSTRUCTION

D'UN NOUVEAU COLLEGE A BRÉAL SOUS MONTFORT

Monsieur le Maire expose que le secteur "Ouest" défini par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, qui comprend les collèges des communes de Bruz, St Méen, Montfort, Montauban, Le Rheu, Mordelles, Pacé, Cleunay et Romillé, pourrait compter un déficit d'environ 570 places à l'horizon 2024/2025. Le Département étudie actuellement la possibilité de construire un nouvel établissement dans ce secteur pour répondre à cette problématique. Il a, pour ce faire, retenu le secteur composé des communes de Bréal-sous-Montfort, Goven, Le Verger, Monterfil, Saint-Thurial et Treffendel comme susceptibles d'accueillir ce nouveau collège.
Le Conseil départemental déterminera l'implantation du collège en fonction de plusieurs critères : le poids de la population, le poids des effectifs collégiens, les équipements existants (sportifs, culturels…), l'aspect transport. D'autre part, la Commune doit s'engager à mettre à disposition gracieusement une parcelle d'au moins 20.000 m² pour le collège, aménager les accès et les abords de ce nouvel équipement (voirie, parking, déplacements modes doux...), ce qui nécessite environ 1 hectare supplémentaire et de construire les équipements sportifs (gymnase, piste d'athlétisme, plateau extérieur) s'ils n'existent pas ou sont insuffisants.

Aussi,
Considérant son poids démographique au sein du secteur désigné par le Département ;

	1999	2008	2013	2015
Bréal	3825	4841	5314	5510
Goven	2967	3890	4417	4476
Le Verger	1099	1547	1464	1530
Monterfil	978	1208	1316	1360
St Thurial	1485	1847	2045	2063
Tréffendel	768	1252	1283	1301

Considérant le nombre d'élèves scolarisés au collège issus de Bréal ;

Communes	Nombre de collégiens en 2014			Nombre de collégiens en 2015		
	Public	Privé	TOTAL	Public	Privé	TOTAL
Bréal	196	123	319	206	119	325
Goven	139	98	237	150	95	245
Le Verger	65	19	84	65	23	88
Monterfil	53	35	88	46	31	77
Saint-Thurial	81	47	128	83	42	125
Tréffendel	47	40	87	41	40	81
TOTAL	581	362	943	591	350	941

Considérant l'existence d'infrastructures sportives importantes ;

	Salle multisports	Dojo	Equipement athlétisme	Equipements football	Plateaux extérieurs City Stade	Salle/ cours de Tennis	Equipements spécifiques	Boulodrome	TOTAL
Bréal S/Montfort	2	1	1	3	1	2	1 terrain base ball 1 centre équestre 1 terrain trial	1	14
Goven	2		1	3	1	1	1 salle danse/motricité	1	9
Le Verger	1			1			1 salle polyvalente 1 skate park 1 plateau basket 1 terrain handball		6
Monterfil	1			3	1	1	1 salle de lutte	1	8
St Thurial	2			2	2		1 moto trial		7
Tréffendel	1			2	1				4

Considérant l'enjeu d'aménagement du territoire à l'ouest de l'Ille-et-Vilaine, Monsieur Le Maire propose de ne pas être candidat pour l'implantation du collège sur Saint-Thurial et de soutenir la candidature de la commune de Bréal sous Montfort pour ce projet.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande que le Conseil départemental choisisse la commune de Bréal-sous-Montfort pour l'implantation d'un nouveau collège.

N°6 - OBJET : DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

La commune a reçu des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A) de la part d'études notariales. Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, les présente aux membres du conseil municipal, appelé à user ou non de son droit de préemption.
Il s'agit des parcelles référencées ci-dessous :
- AC n°323 d'une surface de 334 m², située "28 avenue du Moulin à Vent" ;
- ZT n°119 d'une surface de 1508 m², située au lieu-dit "Bieurouze" ;
- AB n°405 d'une surface de 1162 m², située "1 rue des Jeannettes" ;
- ZE n°132 d'une surface de 4679 m², située au Parc d'Activités "Le Châtelet" ;
- AB n°3-169-424-640-642 et 644 d'une surface totale de 31 931 m², située "16 rue de la Chèze".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas user de son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

N° 7 - OBJET : ACTUALISATION DU LOYER

7 BIS RUE DU SCHISTE VIOLET

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition de réactualisation du loyer du logement situé 7 bis du Schiste Violet, suite à la demande d'un abaissement de 560 euros à 500 euros formulée par un potentiel locataire.

Comme auparavant, en sus du loyer, le locataire devra satisfaire au paiement mensuel des charges couvrant les dépenses de chauffage, pour un montant de 92,49 €, et acquitter tous impôts et taxes à sa charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- fixe le loyer mensuel du logement situé "7 bis rue du schiste violet" à 500 euros, avec date d'effet au 1er septembre 2016.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en résultant.

N°8 - OBJET : REMBOURSEMENT

DE MONSIEUR LE MAIRE D'UNE SOMME AVANCÉE SUR SES DENIERS PERSONNELS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite au décès de la jeune fille lors de la course de côte, évènement sportif qui anime notre commune depuis quinze ans et organisé par le comité des fêtes et le Condate moto club, il a versé la somme de 100 euros aux parents au nom de la commune, sur ses deniers personnels. Il demande donc l'autorisation au conseil municipal de se faire rembourser de ce montant.
En effet, en vertu de l'article L2123-18-3 du CGCT "les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels peuvent leur être remboursées par la commune sur justificatif, après délibération du conseil municipal". La rubrique 325 de la liste annexée à l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales prévoit un paiement sur la base de la délibération décidant du remboursement des frais d'assistance ou de secours engagés par l'élu et des justificatifs des dépenses exposées par ce dernier.
Au cas présent, le justificatif de la dépense prendrait la forme d'un certificat administratif établi par le Maire attestant du versement sur ses deniers personnels, et la dépense serait imputée au compte 678 "Autres charges exceptionnelles".
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement de Monsieur le Maire pour un montant de 100 euros, dépense qui sera imputée à l'article 678 "Autres charges exceptionnelles".

Réunion du 17 octobre 2016

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, G. LERAY, A. AUBIN, R. DANIEL, R. PIEL, R. CHAPIN, AM. PERRAULT, I. HERVAULT, JF. GUILLEMOT.
Excusés : E. DAVID, L. HERVÉ, J. CLERMONT, S. TURQUET.
Absent : Y. MARTIN.
Pouvoirs : Mme E. DAVID à Mr D. MOIZAN, Mme L. HERVÉ à Mr R. DANIEL, Mme J. CLERMONT à Mme AF. PINSON.
Secrétaire de séance : AF. PINSON

N°1 - OBJET : AVENANT A LA CONVENTION

DE PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE "SAINT JOSEPH"

Monsieur le Maire rappelle que la commune et l'école privée ont signé une convention les plaçant sous le régime du contrat d'association conclu entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés suite à une délibération du conseil municipal du 30 mars 2010.
Il présente ensuite la demande du directeur de l'école privée concernant la prise en charge de certains temps périscolaires générés par une nouvelle organisation des transferts école privée/cantine et école privée/garderie, consécutive à une modification des horaires de fin des cours. La commission "affaires scolaires" du 16/09/2016 a pris la décision de soumettre à délibération le principe d'un avenant au contrat d'association. Après avis de la préfecture, il est proposé de procéder au calcul en utilisant le même procédé que celui déterminé pour le calcul de la subvention annuelle relative aux dépenses de fonctionnement de l'école privée.
Par conséquent, la participation pour l'année scolaire 2016-2017 serait la suivante : 65,39 € concernant le transfert des élèves le mercredi et 156,50 € concernant la pause méridienne les lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit un montant total de 221,89 €.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- approuve l'avenant au contrat d'association ci-joint et autorise Monsieur le Maire à le signer ;
- valide le montant de 221.89€ pour l'année scolaire 2016-2017 et atteste que cette somme sera prévue à l'article 6574 au BP communal.

N°2 - OBJET : ACTUALISATION DU LOYER

15 RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition de réactualisation du loyer du logement situé 15 rue de l'Église, suite à la demande d'un abaissement de 460,24 euros à 410 euros formulée par un potentiel locataire.
Comme auparavant, en sus du loyer, le locataire acquitter tous impôts et taxes à sa charge.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- fixe le loyer mensuel du logement situé "15 rue de l'Église" à 410 euros, avec date d'effet au 1er novembre 2016.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en résultant.

N°3 - OBJET : ACTUALISATION DE LA

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, informe le conseil que la SAUR a demandé à ce que la commune statue sur la revalorisation pour l'année 2017 de la redevance assainissement collectif, recouvrée par ses services.
Pour information, les anciens tarifs étaient de :
- Pour la part proportionnelle : 1,47 € HT par m^3
- Pour la part abonnement : forfait de 16 €.

La commission finances, réunie le 22 septembre 2016, propose de maintenir ce tarif.
Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte le maintien du montant de la redevance comme mentionnée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette décision.

N°4 - OBJET : RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITÉ SERVICE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel relatif au service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2015, afin de le faire valider par le conseil Municipal. En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il doit l'être dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.
Le rapport a été préparé par le Syndicat Mixte de Gestion 35 (SMG) dans le cadre de son rôle d'assistance aux services du syndicat intercommunal des eaux de la forêt de Paimpont. Il présente les caractéristiques techniques du service public sur le territoire du Syndicat (organisation administrative du service, conditions d'exploitation, les prestations confiées à la SAUR France, société fermière…), la tarification et les recettes du service, les indicateurs de performance (techniques et financiers), le financement des investissements du service et les actions de solidarité et de coopération décentralisée.
Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le rapport annuel 2015 du service public d'eau potable.

N°5 - OBJET : VALIDATION DE LA SOMME PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2016

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Commission permanente du Conseil Départemental, lors de sa réunion de 26 mai 2016, a arrêté la liste des communes bénéficiaires au titre de la programmation des amendes de police 2016 (dotation 2015).
A ce titre, le Conseil Départemental a proposé d'attribuer à la commune de SAINT THURIAL la somme de 11 382 €, sous réserve que les membres du conseil municipal confirment leur volonté de réaliser les travaux soumis à la demande de subvention. La somme est répartie de la façon suivante :

Nature des travaux	Lieu	Montant subvention
Aires d'arrêt de bus	Centre bourg	5 100 €
Aménagements piétonniers protégés	Divers	5 100 €
Signalisation de passages piétons	École	1 182 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- accepte la somme de 11 382 € proposée par le Conseil Départemental,
- et s'engage à faire exécuter les travaux concernés dans les plus brefs délais.

N°6 - OBJET : CESSION GRATUITE D'UN CHEMIN PAR UN PARTICULIER A LA COMMUNE

Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, informe les membres du conseil municipal qu'il a été constaté que le chemin qui passe devant la propriété de Monsieur PIEL Hervé, et qui a été aménagé par la commune, appartient toujours à ce dernier.
Il est donc proposé de régulariser la situation par une acquisition à titre gratuit par la commune de cet accès constitué des parcelles B n°1028p et B n°1250p, dont les surfaces sont respectivement de 02 ares et 12 centiares et de 02 ares et 90 centiares. Les frais de notaire et de géomètre seraient à la charge de la commune.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Accepte l'acquisition par la Commune à titre gratuit des parcelles B n°1028p et B n°1250p appartenant à Monsieur Hervé PIEL pour une contenance totale de 05 ares et 02 centiares, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à dossier.

N°7 - OBJET : DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

La commune a reçu des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A) de la part d'études notariales. Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, les présente aux membres du conseil municipal, appelé à user ou non de son droit de préemption.
Il s'agit des parcelles référencées ci-dessous :
- AB n°284 d'une surface de 8 ares, située "4 avenue du Guillaubert" ;
- B n°1493 d'une surface de 31 ares, située "69 Cossinade";
- B n°1494 d'une surface de 70 ares, située "69 Cossinade";
- AC n°0107 d'une surface de 6 ares et 13 centiares, située "31 rue des Frères Aubin" ;
- B n°587,1202 et 1209 d'une surface totale de 5 ares et 4 centiares, située "54 Cossinade".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas user de son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

Réunion du 21 novembre 2016

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. DANIEL, R. PIEL, AM. PERRAULT, I. HERVAULT, JF. GUILLEMOT, J. CLERMONT, S. TURQUET.
Excusée : J. LEFRANCOIS
Absents : R. CHAPIN, L. HERVÉ, Y. MARTIN.
Pouvoirs : Mme J. LEFRANCOIS à Mme A. DARIEL.
Secrétaire de séance : R. PIEL

N°1 - OBJET : INDEMNITÉ DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux Droits et Libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissement publics aux agents des services extérieurs de l'état,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'attribution de l'indemnité de conseil et de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.
Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, informe les membres du conseil que la commission finances, réunie le 14 novembre dernier, propose de fixer un taux d'indemnité à 30% pour cette année 2016.
Au cours du débat, 4 conseillers s'expriment en faveur d'un taux à 0% (A. AUBIN, JF. GUILLEMOT, I. HERVAULT, R. PIEL), un conseiller en faveur d'un taux à 50% (R. DANIEL), et 11 conseillers en faveur d'un taux à 30%.
Par conséquent, le conseil Municipal, décide, à la majorité des membres présents,
- d'accorder au receveur municipal une indemnité de conseil au taux de 30 % pour l'année écoulée,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de cette indemnité au compte 6225 "Indemnités au comptable et aux régisseurs" du budget communal.

N°2 - OBJET : ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception par la mairie d'une liste transmise par Monsieur le Trésorier municipal, qui référence les pièces irrécouvrables pour le budget communal.
Par conséquent, il est proposé d'admettre en non-valeur certains titres émis sur la période de 2013 à 2015, pour un montant de 681,52 euros, en référence à la liste 2166080415 du 24/10/2016).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- accepte la proposition ci-dessus et admet en non-valeur les titres précités pour un montant total de 681,52 euros. La dépense en résultant sera imputée à l'article 6541 du budget communal.
- charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires.

N°3 - OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, informe les conseillers municipaux qu'il est prudent d'anticiper une insuffisance de crédits au chapitre 012 "Charges de personnel", essentiellement liée à l'appel au personnel non titulaire ou extérieur (service missions temporaires du Centre de Gestion 35) pour effectuer des remplacements en raison d'arrêts de travail au niveau du personnel titulaire.
Cela implique donc une décision modificative, le vote ayant lieu au chapitre. L'opération suivante est proposée :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant
Chapitre 012 / Compte 6413 Personnel non titulaire	+ 6 500,00 €
Chapitre 65 / Compte 6574 Subventions aux associations	- 2 000,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 4 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

N°4 - OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ACQUISITION D'IMPRIMÉS POUR LA MEDIATHEQUE

Depuis 2009, la commune recevait une aide pour l'acquisition d'imprimés au titre du Volet 3 du Contrat Départemental de Territoire. En application de son schéma de lecture publique 2016-2021, le Département a fait le choix de ne plus soutenir les Communes sur ce type de dépenses.
Par ailleurs, en 2013, une convention de partenariat pour la modernisation du réseau des médiathèques encadrant les relations entre les Communes et la Communauté de Communes a été signée. A l'article 5 de ladite convention, la Communauté de Communes s'engageait à verser à chaque commune, une aide 0,5 €/habitant/an pour l'acquisition d'imprimés conditionnée à un minimum de dépense brut communale de 2,5 €/habitant/an pour la médiathèque. Sous forme de fonds de concours, cette contribution est versée annuellement sur justificatif de dépenses.
Par délibération en date du 10 octobre 2016, le conseil communautaire a décidé d'augmenter l'aide communautaire à l'acquisition d'imprimés à hauteur de 1,15 € /habitant pour l'année 2016 dans les mêmes conditions que précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-décide de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes de Brocéliande pour un montant de 1,15 € par habitant
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide financière.

N°5 - OBJET : CONFIRMATION CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) ET DU TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (TAP)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°2015/044 du 1er juillet 2015, l'UFCV a été retenu pour assurer la gestion de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire).
A la demande de la trésorerie, il est demandé aux membres du conseil municipal de confirmer qu'ils ont bien autorisé Monsieur le Maire à renouveler le marché pour chaque période, par reconduction expresse autant de fois que le marché le permet et tel que précisé dans le contrat.
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché, notamment ceux de reconductions expresses ;
- approuve le montant annuel de 83 340,00€ pour la collaboration avec l'UFCV pour les périodes mentionnées au contrat. Le conseil municipal s'engage à prévoir la somme appropriée aux budgets primitifs concernés, et autorise par conséquent Monsieur le Maire à régler d'éventuelles factures de l'UFCV avant le vote du Budget Primitif de l'exercice N+1 si besoin.

N°6 - OBJET : ADHÉSION A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LE SUIVI ET L'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration. Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2017-2020, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.
Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.
Au regard des articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R. 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret n°1868 du 26/12/2007, la commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

N°7 - OBJET : CANDIDATURE AU LABEL "TERRE SAINE"

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un dossier de candidature a été déposé en mai 2016 pour le label "Terre Saine, Communes sans pesticides". Suite à l'acceptation du dossier, il est demandé au conseil municipal de valider officiellement la candidature de la commune de Saint Thurial.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
- informe le Conseil Régional de Bretagne, pilote de la démarche régionale de la réduction des phytosanitaires en zone non agricole, de la candidature de la commune de Saint Thurial au label "Terre Saine" ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette démarche.

N°8 - OBJET : MISE EN CONFORMITÉ STATUTAIRE RELATIVE A L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI NOTRE

L'entrée en vigueur des lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) redéfinissent les lignes de répartition des compétences entre les collectivités territoriales. Les EPCI sont dans l'obligation de mettre en conformité leurs statuts au plus tard le 1er janvier 2017.
Dans le cadre de l'étude de fusion lancée avec Montfort Communauté, un travail commun de réécriture des statuts a été engagé avec l'appui du cabinet KPMG et en concertation avec les services de la Préfecture d'Ille et Vilaine. Pour répondre à la demande de reclassement des compétences, notamment pour les compétences obligatoires, l'intégralité des statuts a été de nouveau rédigée. Les statuts révisés doivent clairement faire apparaître les trois blocs de compétence suivants :

- **Obligatoires**
- **Optionnelles**
- **Facultatives**

La rédaction des compétences obligatoires doit être identique à celle de l'article L 5214-16 alinéa 1 du CGCT.
Au 1er janvier 2017, ce bloc devra comporter quatre items : Aménagement de l'espace, Développement économique et tourisme, Aires d'accueil des gens du voyage, et Déchets.
A compter du 1er janvier 2018, ce bloc devra être complété de l'item suivant : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

Deux items viendront également le compléter au plus tard le 1er janvier 2020 : Assainissement (collectif et non collectif) et Eau.
Pour la Communauté de communes de Brocéliande, les compétences optionnelles se déclinent en cinq grands domaines d'intervention :
1- Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
2- Politique du logement et du cadre de vie,
3- Voirie d'intérêt communautaire,
4- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
5- Action sociale d'intérêt communautaire.
Les compétences facultatives sont libres et doivent être définies de façon suffisamment précise dans les statuts pour pouvoir être exercées.

Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable à la modification et autorisé le Président à solliciter les huit conseils municipaux du territoire sur cette révision statutaire :
- par délibération n°2016-081 du 10 octobre 2016, la proposition de révision des statuts établie a été approuvée, et
- par délibération n°2016-094 du 14 novembre 2016, la proposition de l'intégration de l'acquisition et la gestion des fonds documentaires à la compétence optionnelle "Culture et sport - réseau des médiathèques" a été approuvée. En effet, dans le projet initial de révision des statuts, la compétence "Informatisation, animation et coordination d'un réseau de médiathèques ; acquisition et gestion du fonds DVD, gestion d'un portail unique pour les réservations de livres ; mise en place et gestion d'une navette" avait été inscrite dans le bloc de compétences optionnelles des statuts communautaires. La proposition consiste à modifier l'intitulé de la compétence "réseau des médiathèques" applicable au 1er janvier 2017 de la façon suivante : "Informatisation, animation et coordination d'un réseau de médiathèques ; acquisition et gestion des fonds documentaires, gestion d'un portail unique pour les réservations de livre ; mise en place et gestion d'une navette".

Les statuts ainsi redéfinis doivent être approuvés par les conseils municipaux des communes membres selon les règles de la majorité qualifiée, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou l'inverse, sachant que cette majorité doit nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la Commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée. Cet accord doit être exprimé dans un délai maximum de trois mois.
Après une présentation orale du projet, Monsieur le Maire s'étant assuré qu'il n'y avait aucune question, il est demandé aux membres du conseil municipal de Saint-Thurial de formuler leur avis sur la proposition de révision des statuts envisagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition de révision des statuts de la Communauté de Communes de Brocéliande, et approuve l'intégration à la compétence optionnelle "Culture et sport - Réseau des médiathèques" du libellé suivant : "Acquisition et gestion des fonds documentaires".

N°9 - OBJET : EXONÉRATION EN TOUT OU PARTIE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN

Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, rappelle qu'en application de l'article L 332.9 du code de l'urbanisme, le conseil municipal peut décider d'exonérer en tout ou partie de la taxe d'aménagement, chacune des catégories de constructions ou aménagement visées par cet article.
Dans le cadre de la délibération n° 2014-073 du 24 novembre 2014, le conseil municipal avait :
- Fixé à 3% le taux de la part communale de la taxe d'aménagement applicable sur le territoire communal,
- Fixé un taux réduit à 1,1% sur la zone artisanale du Châtelet et sur la zone Ua de Cossinade,
- Décidé l'exonération dans la limite de 25% de leur surface, les locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas l'abattement mentionné à l'article L331.1.2 du code de l'urbanisme et qui sont financés par un prêt à taux zéro,
- Décidé d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable d'une surface inférieure ou égale à 12 m^2 et indépendants de l'habitation,

Cette délibération est entrée en application au 1er janvier 2015. Toutefois, le service des taxes de la DDTM a récemment informé la commune de l'inapplicabilité de la délibération du 24 novembre 2014 sur le point particulier de l'exonération des abris de jardin. En effet, si l'article L331-9-8°) du code de l'urbanisme permet aux communes de décider "d'exonérer ou partiellement les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable", cette exonération ne peut être fixée par tranches de superficie ou encore d'un seuil minimum fixée par délibération.
Il convient donc, pour permettre l'application de l'exonération des abris de jardin, de reprendre une délibération conforme à la rédaction de l'article L 331-9-8°) du code de l'urbanisme.
En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Décide d'exonérer de la taxe d'aménagement 100% de la surface des abris de jardin, pigeonniers ou colombiers soumis à déclaration préalable ;
- Précise que cette mesure d'exonération est applicable à compter du 1er janvier 2017 ;
- Dit que la présente délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'Urbanisme en Ille et Vilaine au plus-tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

N°10 - OBJET : DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

La commune a reçu des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A) de la part d'études notariales. Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, les présente aux membres du conseil municipal, appelé à user ou non de son droit de préemption.

Il s'agit des parcelles référencées ci-dessous :
- **ZD n°153** d'une surface de 1417 m², située à "L'Ancienne Gare" ;
- **AC n°6** d'une surface de 3 ares et 72 centiares, située "6 rue du Champ Thébault".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas user de son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

N°11 - OBJET : ÉCHANGE DE TERRAIN

RUE DE L'ÉGLISE

A la demande de Monsieur et Madame POUSSIN portant sur les problématiques d'accès à leur terrain (servitude), de stationnement dans le centre bourg et d'accès à trois garages enclavés en cœur de bourg à l'arrière de la Rue de l'Eglise, il a été proposé un échange foncier (à surface équivalente) entre une partie du terrain communal cadastré AB51 et une partie de la propriété de Monsieur et Madame POUSSIN cadastré AB52.

Cet échange permettra de réaliser un accès à trois garages enclavés dont l'accès actuel se fait difficilement par l'église, et il permettra à Monsieur et Madame POUSSIN d'avoir un accès direct sur la voie comunale.

Monsieur le Maire précise que la commission urbanisme, réunie le 6 octobre 2016, a donné un avis favorable à ce projet, à savoir un échange de terrain à superficie égale avec partage à égal montant des frais de géomètre et des frais de notaire.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- autorise l'échange foncier tel que décrit ci-dessus avec Monsieur et Madame POUSSIN,
- approuve la prise en charge de 475 euros pour les frais de notaire et de 759 euros pour les frais géomètre, l'autre moitié étant prise en charge par Monsieur et madame POUSSIN,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

N°12 - OBJET : VENTE DE TERRAIN

A MONSIEUR LAHAYE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la vente du terrain cadastré AB50, d'une surface totale de 41 m², a été approuvée en commission urbanisme du 6 octobre 2016. Il est donc proposé de le céder à Monsieur LAHAYE pour 3 000 euros.

Monsieur le Maire précise que la commission urbanisme, réunie le 6 octobre 2016, a donné un avis favorable à ce projet, avec partage à égal montant des frais de géomètre et pris en charge des frais de notaire (600 euros) par l'acquéreur.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- autorise la vente de la parcelle AB50, représentant une surface de 41 m², à Monsieur LAHAYE pour 3 000 euros, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.
- approuve la prise en charge de la moitié des frais de géomètre soit 429 euros,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

Calendrier électoral 2017

Elections Présidentielles
1er tour : 23 avril 2017
2ème tour : 7 mai 2017

Elections Législatives
1er tour : 11 juin 2017
2ème tour : 18 juin 2017

Envoyé en préfecture le 08/09/2016
Reçu en préfecture le 08/09/2016
Affiché le
ID : 035-213500106-20160906-2016_22-AR

ARRETE DU MAIRE

COMMUNE DE SAINT- THURIAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

2016/022

ARRÊTE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES PIEDS DE MURS

Le Maire de la Commune de Saint-Thurial ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213.1, L. 22542 3 et 4 ;
Vu Le Code Pénal et notamment son article R.61065 ;
Vu Le Règlement Sanitaire Départemental ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er février 2008, relatif aux limitations imposées aux collectivités et aux particuliers pour l'usage de produits phytopharmaceutiques ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour veiller au maintien de la salubrité et de la propreté de la commune ;
Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants participent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées par la loi dans l'intérêt de tous ;
Considérant que l'entretien des voies publiques et des trottoirs par temps de neige et de verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : MESURES GENERALES ET PERMANENTES PORTANT SUR LA PROPRETÉ DE LA COMMUNE

Compte tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, les techniques alternatives mises en œuvre par la commune de Saint-Thurial sont plus respectueuses de l'environnement mais les résultats obtenus sont d'une part moins flagrants qu'avec l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autre part plus consommateurs de main d'oeuvre.
Aussi, il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant la partie « pied de murs » en bon état de propreté, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.
Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage du pied de murs.
Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage.
L'emploi des produits phytosanitaires (désherbant...) est interdit sur le domaine public.

Envoyé en préfecture le 08/06/2016
Reçu en préfecture le 08/06/2016
Affiché le

ARRETE DU MAIRE

COMMUNE DE SAINT- THURIAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

2016/022

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie. Il est expressément défendu d'évacuer les produits de ce balayage dans les bouches d'égout ou avaloirs.
L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.
La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, leur facturer les frais de nettoyage et d'évacuation des déchets.

ARTICLE 2 : AUTORISATION DE VÉGÉTALISER LES PIEDS DE MURS

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.
Cependant les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,40 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.
La taille des haies est à réaliser à l'aplomb des limites de propriété.

ARTICLE 3 : MESURES PRESCRIVANT LE DÉNEIGEMENT ET L'ENLÈVEMENT DU VERGLAS.

Dans les temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement et seront tenus de racler et de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci d'autant que possible.
S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace de 1,50 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.
En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons
S'il y a plusieurs occupants, les obligations reposent sur chacun d'eux, à moins qu'elles n'aient été imposées conventionnellement à l'un d'eux ou à un tiers.
Pendant les gelées , il est défendu de verser de l'eau sur les trottoirs , les accotements ou tout autre partie de la voie publique.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ DE L'USAGER

Les usagers du domaine public doivent veiller à ce que les voies et places publiques ne soient pas souillées par le transport des déchets, marchandises et matières usées.
Les déchargements et chargements doivent être effectués en conséquence.
L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage.

Envoyé en préfecture le 08/09/2016
Reçu en préfecture le 08/09/2016
Affiché le
ID : 035-213503196-20160906-2016_22-AR

ARRETE DU MAIRE

COMMUNE DE SAINT- THURIAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

2016/022

ARTICLE 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la Commune de Saint -Thurial,
Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur Le Préfet de l'arrondissement de Rennes
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Plélan-le-Grand

Fait à Saint Thurial,
le 7 Septembre 2016
Le Maire,
D. MOIZAN

MAIRIE DE St THURIAL 35310

PETITS RAPPELS DE CIVISME EN MATIERE DE BRUIT

Les travaux de jardinage, bricolage….immanquablement amènent les nuisances sonores que l'on sait. Il est bon entre autres de rappeler les horaires fixés par arrêté municipal du 25 juin 2015, qui permettent l'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, tondeuses et autres machines bruyantes, ainsi que les animaux.
Il va sans dire qu'il faut également prendre des précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits tels que ceux provenant des chaînes HI-FI, magnétoscopes, appareils de radio et télévision, instruments de musique, animaux… *(pas seulement après 22 heures)*

(Voir arrêté municipal du 25 juin 2015, ci après)

Quand aux propriétaires et possesseurs d'animaux, ils sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins, et la propreté des trottoirs. Nous vous rappelons que les animaux ne doivent pas errer seuls dans les rues sous peine de mise en fourrière aux frais du propriétaire.

En résumé, il convient de faire sienne cette formule :

"La Liberté de chacun s'arrête où commence celle du voisin"

COMMUNE DE SAINT THURIAL

2015/022

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRÊTÉ Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

PREFECTURE ILLE-ET-VILAI 29 JUIL. 2015 COURRIER ARRIVE

Le Maire de la Commune de Saint Thurial

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-4 et L 2214-4,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles R 1334-30 et s et R.1337-6 et s

Vu le Code pénal et notamment l'article 222-16 R 131-13 et R 623-2;

Vu la loi no 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;

Vu le décret no 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu le décret no 95-409 du 18 avril 1995 relatif aux agents de l'Etat et des communes commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le bruit

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2006 relatif aux modalités de mesurage des bruits de voisinage

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2000, portant réglementation des bruits de voisinage

VU la circulaire interministérielle du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage,

VU l'avis du conseil départemental d'hygiène en date du 4 juillet 2000

Arrête

Article 1"

Sont interdits sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, les établissements recevant du public et les lieux de stationnement des véhicules à moteur, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif et notamment ceux susceptibles de provenir

- des publicités par cris ou par chants ;
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- de l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes ou appareils analogues ;
- de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice, d'instruments et jouets bruyants

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances ou pour l'exercice de certaines professions.

Une dérogation permanente aux dispositions du présent arrêté est accordée pour **la fête de la musique, la fête locale, la fête nationale du 14 juillet et le jour de l'An.**

Article 2
Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises **ne peuvent être effectués que :**

- **les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00,**
- **les samedis de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h,**

sauf en cas d'intervention urgente justifiée par des mesures de sécurité.

L'emploi des procédés d'effarouchement acoustique doit s'effectuer dans les conditions suivantes

- l'appareil sera placé à une distance minimale de 200 m des habitations et de 100 m des routes et chemins ;
- l'appareil sera positionné dans la direction la moins habitée et si possible dans le sens opposé aux vents dominants ;
- dans les propriétés éloignées de plus de 600 m des habitations et de plus de 100 m des routes et chemins, les heures et jours mentionnés à l'alinéa précédent ne s'imposent pas
- Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa premier.

Article 3
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc ne **peuvent être effectués que :**

- **les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00,**
- **les samedis de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Article 4
En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipements de quelque nature qu'il soit, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

Article 5
Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée anormalement par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux ou par le port de chaussures à semelle dure.

Article 6
Les propriétaires et possesseurs d'animaux placés sous sa responsabilité, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée ou intempestive.

Ces personnes pourront être sanctionnées, sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.

Article 7
Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune élévation anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps, le matériel disposé de façon appropriée à leur fonctionnement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer notablement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectuées conformément à la norme NFS 31 057, concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

Article 8
En matière d'occupation du sol, l'implantation d'établissements recevant du public (tels que salles de spectacles, discothèques, salles de jeux, etc.), d'établissements industriels, artisanaux, commerciaux et agricoles non soumis à la législation spéciale sur les installations classées et l'aménagement de terrains pour la pratique d'activités permanentes ou occasionnelles de loisirs (tels que ball-trap, ULM, moto-cross, aéromodélisme, etc.) ne devront en aucun cas, lors de leur fonctionnement, troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

Dans les zones d'habitation agglomérée ou d'un habitat existant, lorsque le bruit perçu est susceptible de dépasser le seuil de 30 dbA, la création d'établissements de loisirs recevant du public et produisant de la musique à hauts niveaux sonores (tels que discothèques, piano-bars, restaurants dansants...) devront faire l'objet d'une étude acoustique préalable afin de déterminer les mesures à prendre pour satisfaire aux dispositions du décret n° 95-408 du 18 avril 1995 susvisé et du présent arrêté.

Ces valeurs d'isolement devront à cet effet être conformes aux recommandations du Conseil national du bruit et le maître d'ouvrage devra produire un certificat d'isolement acoustique établi par un organisme spécialisé dans les mesures acoustiques tel qu'un bureau de contrôle, un CETE, un bureau d'études ou un ingénieur-conseil en acoustique.

Article 9
Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 10
Le secrétaire général de la mairie, le commissaire de police, le chef de la brigade de gendarmerie, tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 11
Ampliation du présent arrêté sera transmise au préfet du département de l'Ille et Vilaine.

Fait à Saint Thurial, le 25 Juin 2015

Le Maire, David MOUAN

MAIRIE DE ST THURIAL 35310

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en préfecture le 26 juin 2015

FINANCES

Dans le cadre des réductions de charges de l'Etat depuis 2014, la dotation globale de fonctionnement sera également en baisse en 2017, en principe dans une moindre mesure. La réforme de son mode de calcul est reportée à 2018.

A fin novembre, le budget de fonctionnement est consommé à hauteur de 75 %. L'octroi des subventions se décline comme suit :

- Acquisition d'ouvrages de bibliothèque : 1 006 €
- Fonds d'amorçage & aides aux rythmes scolaires 2 écoles - année scolaire 2015/2016 : 14 880 €
- FNP Elaboration du Document unique sur les risques professionnels : 1664 €

Quant au budget d'investissement, il est réalisé à plus des deux tiers, constitué pour l'essentiel par la deuxième tranche de l'aménagement du centre-bourg, de restauration de voirie, de l'acquisition d'un tracteur tondeuse, d'un panneau d'affichage numérique au carrefour central, du remplacement des menuiseries de la salle du four à chaux, du ravalement de la mairie et de la mise en place d'un sas d'entrée, de travaux de sécurisation et de la poursuite du plan de mise aux normes de l'éclairage public.

Ainsi, les subventions d'équipement s'établissent comme suit :

- Agence départementale au titre de l'aménagement de la voirie centre-bourg : 26 600 €
- Amendes de police par le Conseil Départemental : 11 823 € *(base 2015)*
- Communauté de Communes de Brocéliande/Eclairage public (fonds de concours 50%) : 35 671 €
- Fédération Française de Football (club-house) : 8 300 €
- DETR : Acquisition de matériel informatique pour l'école Les 3 Pierre : 1 616 €
- DETR : Travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux : 19 431 €

En ce qui concerne l'endettement, les 2 emprunts à taux variable souscrits en 2001 restant à courir ont bénéficié de la baisse des taux depuis leur réalisation, et marqué par des taux historiquement bas ces derniers semestres. Or, depuis la rentrée nous assistons à une remontée des taux accentuée par les élections américaines. A cet effet, nous avons sécurisé ces taux à 1,09 % à échéance 2025 et 1,30 % à échéance 2031 le 17 novembre dernier.

Dominique DAHYOT

URBANISME & TRAVAUX

Modification du PLU

La commune devra engager prochainement une procédure de révision de son PLU afin de répondre aux obligations de mise en conformité prévues notamment par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 et par la loi ALUR du 24 mars 2014.
Compte-tenu des délais de mise en œuvre de la procédure de révision du PLU, nous avons décidé d'engager en parallèle une modification du PLU afin de prendre en compte les adaptations du règlement d'urbanisme qui s'avèrent nécessaires pour l'instruction des autorisations d'urbanisme sur notre commune et permettre l'ouverture d'une zone 2AU à l'urbanisation.
Le bureau d'études QUARTA a été retenu pour accompagner la commune dans cette procédure.

Aménagement du centre-bourg

Après les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable qui ont été menés entre juin et septembre Rue de l'Eglise, les travaux d'aménagement (3ème tranche) ont démarré courant octobre et devraient être terminés en fin d'année.

Par ailleurs, pour augmenter le nombre de stationnement, un parking provisoire a été aménagé face à la Médiathèque.

Pendant la durée des travaux, la rue est interdite à la circulation mais l'accès au parking de l'école.

Sur le carrefour central, un panneau d'information lumineux a été mis en place

Inventaire des Zones Humides sur la commune

A la suite des investigations de terrain réalisées par le bureau d'études "DCI Environnement" avant l'été, une carte provisoire des zones humides a été présentée au groupe de travail (constitué d'élus, de représentants des agriculteurs, de propriétaires fonciers et d'associations locales) début juillet.
Un registre ainsi que la carte provisoire ont été mis à la disposition du public à la Mairie pendant l'été jusqu'à mi-septembre.
À la demande de la Mairie, une réunion publique d'information a été organisée le 7 septembre pour expliciter l'objet de l'étude, les caractéristiques principales des zones humides au regard de la réglementation et la méthodologie retenue pour la classification des terrains.
Après la phase de mise à disposition du public de la carte provisoire, des rendez-vous sur le terrain ont pu être sollicités par les propriétaires auprès du bureau d'études.
A la fin de l'étude, et après la mise au point de la carte définitive, l'inventaire sera soumis à l'approbation du conseil municipal puis adressé pour validation à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine.

Extension ZA CHATELET

Le permis d'aménager de l'extension de la Zone intercommunale du Chatelet sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Brocéliande avait été signé en début d'année 2016.
Cette extension doit permettre d'accueillir cinq entreprises dans le cadre d'une création ou d'un transfert d'activités. A cet égard, la SARL JAMIN (menuiserie) va y installer son atelier sur 5 000 m^2.
Les travaux de construction ont déjà démarré.

Rénovation de l'Eclairage Public

Dans la continuité des actions menées en 2014 et 2015 afin de réaliser des économies d'énergie, la rénovation de l'éclairage public de la Commune par le SDE s'est poursuivie sur la Rue de l'Eglise et l'Avenue du Guillaubert.

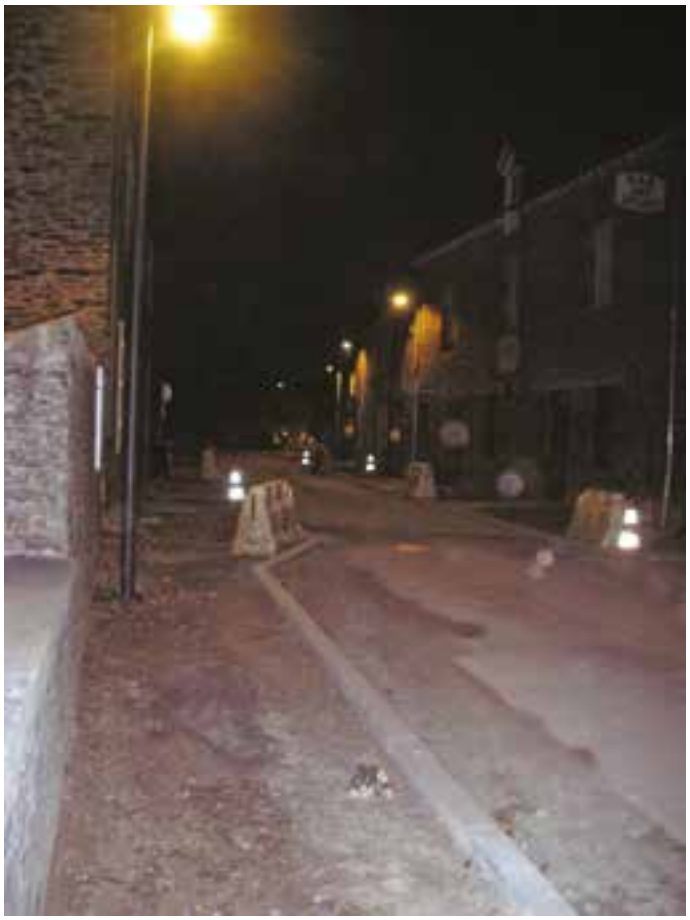

Limitation de vitesse en zone agglomérée

La limitation de vitesse à 30km/h a été mise en place sur l'ensemble de la zone agglomérée du centre-bourg.

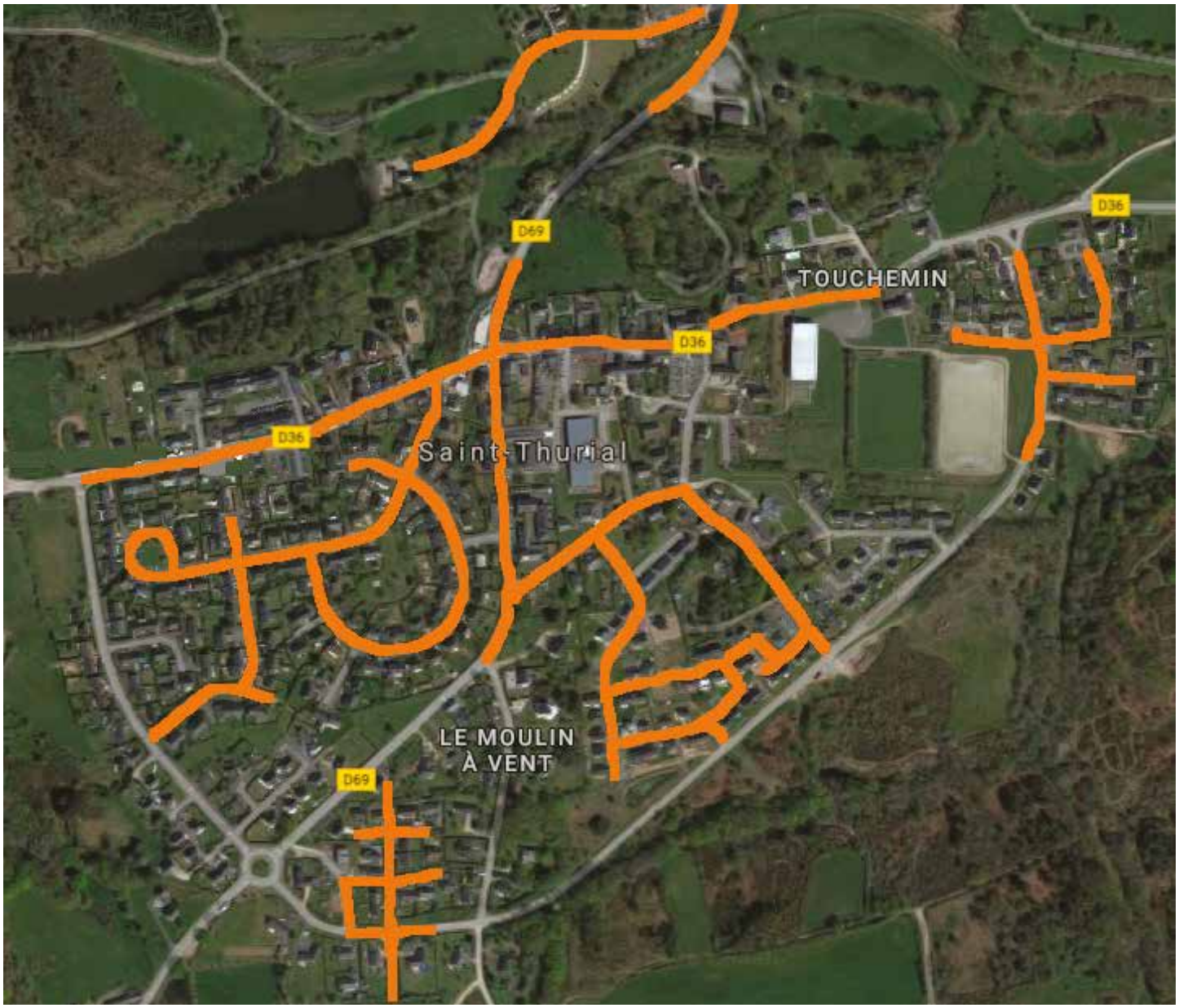

Aménagement de liaisons piétonnes

Des travaux de sécurisation piétonne ont été réalisés à Cossinade.

Un aménagement en enrobé des allées piétonnes entre l'école publique, la garderie, la médiathèque a été réalisé.

Travaux de voirie

Au cours de ce second semestre 2016, outre le “point à temps” mis en œuvre sur différents secteurs de la commune, des travaux de réfection de voirie ont été réalisés aux lieudits Le Breil (deux accès maisons individuelles) et l'Oisilière.
Le curage des fossés a également été réalisé sur 10 km.

Travaux sur les bâtiments communaux

Travaux Mairie

Des travaux ont été engagés au dernier trimestre sur le bâtiment de la Mairie et se poursuivront en début d'année : ravalement de façade, changement du SAS d'entrée du bâtiment et sa mise en conformité au regard de l'accessibilité-handicapés des bâtiments publics (conformément à ce qui était inscrit dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée établi fin 2015), changement des menuiseries et des portes du bâtiment.

Travaux cantine

Durant l'été, des travaux d'entretien ont été entrepris. Les menuiseries extérieures ont été renforcées et repeintes par les services techniques. Une réfection de toiture a également été réalisée.

Anne-Françoise PINSON
Adjointe à l'Urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE 2016

M. DAVID Allan - La Souche
Rénovation maison individuelle

M. R. FAGOT/A. CARRÉ - 3 Rue de la Croix Goyet
Extension maison et garage

M. A. JUDEAUX/R. DUBOIS
Permis modificatif

M. A. IEHL - Cannes
Démolition garage et extension maison

M. et Mme L. ROLLAND/S. SERRAND - 4 B Bieurouze
Maison individuelle

Mme M. ATHANASE/Mme C. MAHIEU - Cossinade
Maison individuelle

M. et Mme E.FLOC/A.TEXIER - 16 Av. du Moulin à Vent
Permis modificatif

M. et Mme G. LEMARCHAND - 10 Av .du Moulin à Vent
Maison individuelle

M. Christophe HUCHET - 3 Rue du Champ Creux
Extension garage

DECLARATION PREALABLE 2016

Mme Béatrice JOSSO - 7 Bis Rue de la Chèze
Création d'une fenêtre baie fixe

M. André ROZE - 120 Rue de Redon
Abattage arbres et plantation

M. André DENIER - 9 Rue de la Chèze
Clôture

M. Philippe ROBERT - Le Champ Porché
Abri de jardin

M. Jean-Claude SERRAND - 6 Avenue du Guillaubert
Ravalement et habillage cheminées

M. Michel ROZE - 32 Rue des Frères Aubin
Carport ouvert

M. et Mme Robert AUBRY - Le Vautredon
Abri de jardin

M. Emmanuel TEXIER - 9 Avenue du Moulin à Vent
Abri jardin

SCI Le Herme - Callouët
Portail et muret

M. Bernard BERTHELOT - 5 Avenue du Genetay
Portail électrique

M. Michaël LEGENDRE - 10 La Lande Orain
Remplacement porte garage par fenêtre

M. Philippe TELLIER - 5 Impasse du Calvaire
Changement des fenêtres et volets

SDE 35 - ZA Le Châtelet
Pose d'un transformateur électrique

M. Michel MINOIS - 19 Trévidec
Remplacement fenêtres

M. Jean-Michel GUINDE - 3 Rue du Clos Louët
Remplacement portail et portillon

M. Christophe SARTORATI - 7 Avenue du Moulin à Vent
Abri de jardin

M. et Mme Damien TANGUY - 6 Allée du Champ Creux
Muret

M. Jean-Michel GUINDE - 3 Rue du Schiste Violet
Clôture

M. Hervé PIEL - N° 51 Cossinade
Division foncière - un lot

M. Tony FROMENTIN - 5 Allée de la Garenne
Extension maison

M. et Mme F. DEVERDELHAN - Les Brés
Modification de façades - création d'ouvertures

M. Bernard RIALET - 14 Rue des Bruyères
Changement des ouvertures

Mme Simone BLANCHET - La Poulnais
Remplacement clôture

Commune de Saint Thurial - Mairie
SAS d'entrée - Ravalement - Changement des ouvertures

VIE ASSOCIATIVE

MARCHE FESTIF

Lors de la rédaction du bulletin de juillet seulement deux marchés avaient eu lieu et dèjà le bilan était très encourageant. Cinq mois après, le bilan complet de cette première édition des "Marchés festifs" à saint-Thurial est très positif.
Pour mémoire, "l'idée était de créer un évènement festif sur la commune, et de permettre aux associations Thurialaises qui ne peuvent pas organiser par leurs propres moyens une manifestation, de pouvoir organiser un évènement leur permettant d'avoir une rentrée d'argent pour leur fonctionnement. …." *(Voir article du bulletin de juillet 2016)*

De nombreux bénévoles de 17 associations (A.C.A.S.T, A.N.S.T., Autour du jardin à Saint-Thurial, Association des parents d'élèves de l'école des 3 Pierre, A.S. Saint thurial Football, Bréal/ saint-Thurial Hand-ball, Coté cour coté jardin, Comité des fêtes, Dounia Bena, Enorev, Galipette, Les amis de la chapelle de la Poulnais, Les amis de la fontaine Thurialaise, Saint-Thurial Basket, secours catholique (groupe de convivialité) STEP thurial et U.N.C.) ont participé à la réussite de ces marchés les 5 jeudis soir de juin. Ils se sont relayés pour griller, faire le service à la buvette et au stand de restauration.

Ces soirées conviviales ont permis aux Thurialais et Thurialaises venus nombreux de se retrouver entre amis, entre voisins, en famille, … pour faire quelques achats, manger une galette saucisses, des grillades, des frites, des crêpes et gâteaux préparés par les bénévoles. Ils ont pu également profiter des animations, musiques, danses africaines, chants des enfants de l'école des 3 Pierre, en se désaltérant.

Les recettes de la buvette et de la restauration des 5 jeudis a permis de réaliser un bénéfice de 4100,92€ qui a été distribué à 14 associations ayant participé à l'organisation de ces marchés. Quatre associations (A.S. Saint thurial Football, Comité des fêtes, Enorev, Les amis de la fontaine Thurialaise) souhaitaient seulement participer à l'organisation de cet évènement.

Un grand bravo et un grand merci à tous ces bénévoles qui ont été les acteurs de la réussite de cette manifestation. Le conseil municipal et les associations vous donnent rendez-vous le jeudi 1er juin 2017 pour la nouvelle saison des "Marchés festifs".

GROLLEAU Patrick

FORUM DES ASSOCIATIONS : 3 septembre 2016

Comme chaque année de nombreux Thurialais et Thurialaises attendent cet événement, devenu un rendez-vous incontournable pour les associations. Le Forum des associations qui s'est déroulé le samedi 3 septembre a tenu toutes ces promesses. Une vingtaine d'associations s'étaient données rendez-vous à la salle des sports. Cette matinée permet aux Thurialais et habitants des communes voisines de venir à la rencontre des associations qui proposent leur activité sur la commune. Ce moment convivial a permis à ceux qui le désiraient de s'inscrire aux différentes activités proposées, de découvrir ou tout simplement d'échanger avec les bénévoles qui font vivre et animent notre commune toute l'année.

L'édition 2016 a été également l'occasion d'accueillir une nouvelle association d'activités multisports adaptés "pOur Réussir AUtR'mEnt", qui ont lieu les mercredis de 15h15 à 16h45 salles des sports.
Nous avons conclu cette matinée autour d'un verre de l'amitié. Encore merci et bravo à tous ces bénévoles qui œuvrent sans compter pour faire partager leur passion

Grolleau Patrick

CALENDRIER DES FÊTES 2017

7 janvier : *Vœux du Maire*
22 Janvier : *Comité des Fêtes : Cyclo Cross*
24 Janvier : *Genêts d'Or : AG*
27 Janvier : *Les Amis de la Fontaine Thurialaise : AG et Galette des rois*
27 Janvier : *Ecole Saint-Joseph : Portes Ouvertes*
28 Janvier : *UNC : AG*
28 Janvier : *Les Echos de St-Thurial : AG*
30 Janvier : *Genêts d'Or : Concours de belote*
11 Février : *VTT : Repas*
18 Février : *Foot : Repas*
21 Février : *Don du Sang*
18 Mars : *1001 Goules : Théâtre*
19 Mars : *1001 Goules : Théâtre*
24 Mars : *1001 Goules : Théâtre*
25 Mars : *1001 Goules : Théâtre*
1er Avril : *APEEP : Braderie*
8 Avril : *UNC : Lâcher de truites*
9 Avril : *RUN & BIKE*
23 Avril : *Autour du Jardin ST : Troc de plantes*
25 Avril : *Genêts d'Or : Repas*
8 Mai : *UNC : Commémoration*
13 Mai : *Les Amis de la Chapelle de la Poulnais : AG et repas*
20 Mai : *Basket : AG et repas*
20 Mai : *Comité des fêtes : Lâcher de truites*
20 Mai : *La Ronde Enchantée*
1er - 8 - 15 - 22 - 29 Juin : *Marché Festif*
2 Juin : *ACAST : Vernissage*
9 Juin : *Ecole Les 3 Pierre : Kermesse*
9 Juin : *Comité des Fêtes : Repas*
10 Juin : *Réussir Autrement : Sport pour Tous*
17 Juin : Badminton : Repas
17 Juin : *Foot : Lâcher de truites*
23 Juin : *Côté Cour Côté Jardin : Théâtre Enfant*
24 Juin : *Côté Cour Côté Jardin : Théâtre Enfant*
24 Juin : *Les Amis de la Fontaine Thurialaise : Repas*
25 Juin : *UNC : Concours de palet*
25 Juin : *Foot : Tournoi*
26 Juin : *Don du Sang*
30 Juin : *Ecole Saint Joseph : Kermesse*
13 Juillet : *Comité des fêtes : Soirée "Moules frites" et Feu d'Artifice*
26 et 27 Août : *Condate Moto Club et Comité des fêtes : Course de côtes motos*
27 Août : *Autour du Jardin ST : Vide Grenier*
2 Septembre : *Forum des Associations*
9 Septembre : *Ecole Saint Joseph : Bourse aux Equipements Sportifs*
9 et 10 Septembre : *Le Champ Suzanne : Repas*
10 septembre : *ACCA : Concours de palets*
23 Septembre : *CCAS : Repas annuel*
24 septembre : *Ecole Saint Joseph : Pique-Nique*
29 - 30 Septembre et 1er Octobre : *"Cap sur le Handicap"*
15 Octobre : *Autour du Jardin ST : Troc de plantes*
11 Novembre : *UNC : Repas*
19 Novembre : *VTT Saint Thurial Brocéliande : Rando VTT*
25 Novembre : *Galipette : Bourse aux Jouets*
26 Novembre : *Les Echos de St-Thurial : Repas*
1er Décembre : *Condate Moto Club : Repas et AG*
10 Décembre : *Ecole St Joseph (APPEL) : Arbre de Noël*
15 Décembre : *Genêts d'or : Repas de Noël*

LISTE DES ASSOCIATIONS

A.A.P.P.M.A. (Association Agréée de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique)	M. Ludovic DINARD	07 70 89 86 70
A.C.A.S.T. (Activités de Créations Artistiques à Saint-Thurial)	Mme Elodie BARATTE 27 avenue du Landier	02 99 85 41 87
A.E.P.E.C.	Mme Soizic BEDOUIN 17 Cossinade	02 99 85 44 84
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	M. Jean Yves LECOQ Simon	02 99 85 34 56
ANIMATIONS LOISIRS THURIALAIS	Laurent FAUVIAUX 2 impasse des Fauvettes	02 99 85 49 83 06 27 56 46 50
ASSOCIATION CHAMP SUZANNE	Mr Lionel ROBERT 7 allée du Rocher Vert	02 99 85 49 13
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE	M. Gérard BERTHELOT Les Grandes Landes	02 99 85 34 07
ASSOCIATION NATURE A SAINT-THURIAL	M. Yann CORAY 18 avenue du Guillaubert	06 78 14 14 18
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE	Mme Rozenn BERHAULT 7 bis rue du Schiste Violet	
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIVEE	Mme Eléna GUERIN La Noë - MAXENT	09 65 02 38 47
ASSOCIATION SPORTIVE THURIALAISE BADMINTON	Mr Arnaud LAMBERT 5 rue du Soleil Levant	02 99 85 43 99
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-THURIAL FOOTBALL	M. Lionel CALLE 20 rue du Champ de la Roche - MONTERFIL	02 23 43 33 62
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-THURIAL TENNIS DE TABLE	M. Gilles GOMES La Victoire - SAINT-GREGOIRE	06 60 62 71 50
AUTOUR DU JARDIN SAINT-THURIAL	Mme Elodie BARATTE 27 avenue du Landier	02 99 85 41 87
BOUGEZ A SAINT-THURIAL (Gymnastique)	Mme Isabelle RAULT 2 rue du Champ Thébault	02 99 38 96 69
BREAL/ST THURIAL HAND-BALL (BSTHB)	M. Eric SAVOUREL 11 rue de la Bellais - MORDELLES	02 99 60 58 70
CATHECHISME	Mme Dominique ESNEAULT Les Métairies - BAULON	02 90 02 53 89
COMITE DES FETES	Mme Marie Madeleine RENAUDIN 3 rue de l'Eglise	02 99 85 33 17
CONDATE MOTO CLUB	M. Yvonnick MORIN 12 chemin des Marais - VERN SUR SEICHE	06 89 60 74 19
CÔTE COUR CÔTE JARDIN (Théâtre enfants)	Mme Isabelle DOMINGE 7 rue de l'Eglise	02 99 85 35 61
CLUB DES GENETS D'OR	Mme Marie Claude BUAN Le Clos Louët	02 99 85 49 86
Dounia Bena, danse africaine et percussions	Mme Amandine Chapelain 11 rue de la chèze - PLELAN LE GRAND	06 67 73 89 19
ECHANGES ET SOLIDARITES	M. Hervé PIEL 51 Cossinade	02 99 85 30 37
ENOREV'	Mme Gaëlle TEXIER 9 avenue du Moulin à Vent	07 87 95 45 01
ESPACE JEU GALIPETTE	Mme Michelle CARRET 1 rue de la Croix Goyet	02 99 85 34 57
HAITIclic	M. Ludovic GUERIN 5 rue de l'Europe - BREAL S/S MONTFORT	06 74 87 51 77
LA CHEZE THURIALAISE	M. Ludovic DINARD	07 70 89 86 70
LES AMIS DE LA CHAPELLE DE LA POULNAIS	M. Patrick POURCHASSE La Poulnais	02 99 85 40 13
LES AMIS DE LA FONTAINE THURIALAISE	M. Michel BESNARD 16 Trévidec	02 99 85 34 19
LES ECHOS DE SAINT-THURIAL	M. Jean PIEL - Le Temple	02 99 85 30 86
MUSIQUE TRIOLET 24	Mme Chrystelle DECOSSE 11 rue de Bruz - BREAL S/S MONTFORT	02 99 60 00 16
POUR REUSSIR AUTREMENT	Mme Sylvie MOREL 45 rue des Glyorels - PLELAN LE GRAND	06 38 89 65 54
RELAIS A.D.M.R.	M. Gérard LERAY La Quémerais	06 79 44 47 72
SECOURS CATHOLIQUE	Mme Martine DECATHEAUGRUE 10 rue Antoine Blouet	02 99 85 32 38
ST THURIAL BASKET	M. Patrick LEMOINE 7 allée de Ker Lande	02 99 85 44 63
STEP THURIAL	Mme Céline THUILLIER 71 bis Cossinade	06 70 32 61 43
SYNDICAT AGRICOLE	M. Rémi CHAPIN - Le Clos Louët	02 99 85 33 18
T'AI CHI CH'UAN	M. Georges WYCKAERT - Vautredon	02 99 85 42 89
U.N.C et A.C.P.G.	Mr André RENAUDIN - 1 rue de l'Eglise	02 99 85 32 60
V.T.T. ST THURIAL- BROCELIANDE	M. Luc JARROUSSE - La Poulnais	02 90 09 63 85
1001 GOULES	Mme Isabelle HERVAULT - 8 avenue du Genetay	02 99 85 39 07

LE MOT DES ASSOCIATIONS THURIALAISES

AAPPMA Barrages CHEZE et CANUT

"L'AAPPMA des barrages CHEZE et CANUT a effectuée une belle année 2016 :

élection en début d'année du nouveau bureau pour une durée de 5 ans :
président : M. DINARD Ludovic
vice-président : M. TEILLANT Armel
trésorier : M. SARTORATI Christophe
secrétaire : Mlle MONNIER Maëlle
Le président a été élu conseillé administrateur au sein de la fédération départementale 35.

- alevinage fin janvier sur le plan d'eau communal de MAXENT avec une vingtaine de brochets entre 70 cm et 95 cm
- alevinage de 100 Kg de truites arc en ciel sur le CANUT
- un nettoyage de printemps sur le barrage de la CHEZE à SAINT THURIAL en partenariat avec la commune de SAINT THURIAL, la fédération de pêche d'ille et vilaine, le CEBR et sans oublier 25 bénévoles que l'association remercie.
  Résultat du ramassage : 550 kg de déchets
- la fête de la pêche qui a eu lieu le 4 juin 2016 sur le plan d'eau communal de MAXENT sous un beau soleil avec 74 pêcheurs.
- l'enrochement du CANUT au lieu dit le CLYO en commune de MAXENT ce qui facilitera un meilleur écoulement des eaux et un parcours de 200 mètres pour initier les jeunes à la pêche à la truites en ruisseau.
- l'association a recruté un garde de pêche particulier pour la surveillance des barrages CHEZE et CANUT ainsi que l'étang communal de MAXENT, il a pris ses fonctions le 1er octobre 2016.
- début de la mis en route de la vente des cartes de pêche via internet : **www.cartedepeche.fr**

Les projets pour 2017 :

- l'assemblée générale mi-janvier
- gros alevinage en truites fario et arc en ciel
- fête de la pêche au mois de juin (gratuit) sur le plan d'eau communal de MAXENT

et d'autres manifestations en cours de traitement avec le bureau.

le dépositaire de carte de pêche papier
pour la commune de SAINT THURIAL :
Bar épicerie "LA VALLEE" chez Mr NOBECOURT J.L

Association Autour du jardin ST

L'association Autour du jardin ST a commencé 2016-2017 par la visite des jardins de Denis PEPIN (http://www.jardindespepins.fr/) qui a été très instructive et motivante pour le reste de l'année.
Le 16 octobre, le rendez-vous bi-annuel du Troc de plantes a fait venir à Saint-Thurial des personnes fan de ce principe de Pontivy, Goven, Bréal, ...nous n'avons pas l'adresse de tous le monde et ces rendez-vous se déroulent toujours dans la convivialité et la bonne humeur.
La salle communale est désormais accessible à tous grâce aux aménagements récemment réalisés par la commune ce qui rend le troc encore plus accessible.
Nous avons continué autour de partage de connaissances sur la stérilisation de bocaux, comment faire pour bien faire et quelques temps plus tard autour du thème de la pomme nous avons fait une séance bien nommée de papotte-compote où nous avons réalisé différentes sortes de compotes et échangé sur les techniques de chacun.
Le 18 et le 25 Novembre nous sommes allés à une soirée ciné-débat organisée par l'ESS'entiel Ploërmel autour du film Farre-Bique de Georges Rouquier sur la vie d'une famille de paysans en 1946 et 38 ans plus tard.
Prochainement nous ferons au coin du feu une soirée vidéo-infos-partage sur les pratiques de jardinages paresseuses mais néanmoins efficace que l'on pratique ou que l'on souhaite mettre en place dans nos jardins.
En 2017 nous avons déjà la petite idée de réaliser des meubles de jardin de printemps avec des palettes et d'autres projets viendront au rythme des saisons titiller nos mains et nos esprits.
Nous vous donnons rendez-vous le 23 Avril pour le Troc de plantes de printemps, le 27 Août pour le Vide-Grenier & Vide-Jardin et toute l'année à la grainothèque située à la médiathèque de Saint-Thurial à l'étage, c'est gratuit basé sur l'échange.
Vous avez des idées, faites en nous part à autourdujardinst@gmail.com

Elodie Baratte

L'ACAST (Activités de Créations Artistiques à Saint-Thurial)

a pour but de proposer des activités artistiques

2015-2016 fût marquée par :

L'acquisition d'un four RAKU début 2016 pour la section modelage a permis à tous de s'initier à la technique d'émaillage et cuisson japonaise qui personnalise et magnifie les pièces modelées.

Les sections modelage et dessin ont pu exposer :

Les 23 et 24 AVRIL, invités par l'association « OMBRES et LUMIERE » de BREAL SOUS MONTFORT lors de leur exposition annuelle de PEINTURE.

Du 3 au 29 Juin 2016 à la Médiathèque de Saint-Thurial, la Maison aux Mille Histoires avec quelques réalisations de la section ART Floral japonais IKEBANA, qui s'est créée mi-mai 2016, animée par Bruno BAVENCOFF.

2016-2017 :

L'association a repris en Septembre les séances de MODELAGE, DESSIN, ART FLORAL IKEBANA et pour la première fois une nouvelle section : LA PHOTOGRAPHIE.

- MODELAGE terre cuite et DESSIN, animés par Jean AUBIN

Grâce à ses conseils et sa compétence, les adhérents non-initiés ont pu acquérir les techniques de base leur permettant de faire de belles réalisations, et aux plus anciens d'évoluer dans les techniques. Les thèmes abordés par Jean tout au long de l'année écoulée : perspectives et courbes, a permis aux dessinateurs de réaliser, visages, natures mortes et paysages, tandis qu'en modelage les thèmes ont été les animaux et le corps humain.

- L'IKEBANA animé par Bruno BAVENCOFF

L'Ikebana est l'art de créer des compositions esthétiques et naturelles avec très peu de matière. Ces compositions mettent en valeur l'espace et le cadre où elles sont exposées et attirent immédiatement le regard. C'est vers le milieu du XIVe –XVIe siècle, une époque où sont posées les fondations de la culture et des arts japonais tels que l'art du jardin, la cérémonie du thé, le théâtre Nô, le boudhisme Zen que l'Ikebana se développe : les gens ont voulu aller plus loin que mettre des fleurs dans un vase. La signification profonde du geste, le pourquoi et le comment de la composition ont gagné en importance. L'admiration passive des fleurs a progressivement fait place à une approche plus réfléchie.

Quelle est la différence entre l'art floral japonais Ikebana et l'art floral occidental : Les deux visent à décorer et à donner une tonalité à l'espace. Mais elles sont aux antipodes l'une de l'autre. L'art floral occidental se sert des fleurs et plantes pour concrétiser une idée. L'ikebana part du matériau, et on doit s'imprégner de son âme et de ses propriétés. La voie, qui mène au résultat est aussi importante que le résultat. Il faut souvent ajuster son idée initiale au caractère du matériau utilisé.

En pleine séance d'émaillage juste avant le RAKU

- PHOTOS animé par Michel COQUELLE

Depuis le début de la saison une dizaine de personnes assistent régulièrement aux cours d'initiation.

Pendant les premières séances, un bilan a tout d'abord été réalisé sur le matériel de chacun.

Ont été abordées ensuite les bases de la photographie :

- Le triangle Diaphragme sensibilité et vitesse, dont la connaissance est indispensable (même si cela semble rébarbatif…) si l'on veut faire de belles réalisations photographiques. (le passage au numérique n'ayant pas permis de "zapper" la connaissance des bases techniques)
- Profondeur de champ, flou de bougé, flou de netteté (etc…) : ces termes techniques parfois nébuleux pour certains sont néanmoins indispensables à connaître.
- Les règles de la composition "classique" ont été passées en revue : seul point où chaque photographe peut apporter sa touche personnelle en fonction de sa sensibilité.

Les prochaines séances seront orientées vers la production de chacun et nous aborderons les thèmes suivants : paysage, portrait, sport, etc…. ainsi que le traitement (basique) des images sur ordinateur, appelé post traitement.

Les séances des différents ateliers se déroulent toutes dans une des salles du Four à Chaux tous les 15 JOURS hors congés scolaires :

IKEBANA : lundi soir de 20 H à 22 H.
MODELAGE : Mardi après-midi 14 H 30 à 17 H
et Mardi soir de 20 h à 22 H
DESSIN : jeudi soir de 20 H à 22 H.
Même semaine pour ces 3 sections.
PHOTOGRAPHIE : Mardi soir de 20 h à 22h. (alternance avec la section MODELAGE).

Adresses mail :
Jean AUBIN : modelage.st.thurial@gmail.com
Michel COQUELLE : michel_coquelle@yahoo.fr
Bruno BAVENCOFF : carrelsaine@gmail.com
Adresse de l'ACAST : acast.stthurial@gmail.com

Elodie Baratte

Comité des fêtes

Les quatorze membres du Comité des fêtes ainsi que les nombreux bénévoles sans qui rien ne serait possible, tentent de divertir les Thurialais tout au long de l'année. Cette année encore, nous vous avons proposé des animations qui ont rencontrés de vifs succès. Nous avons ainsi débuté 2016 avec le Cyclo-Cross du mois de janvier, suivi du concours de pêche à l'étang des Coudrais sous le soleil du mois de mai. Les vendredis soirs de juin et juillet furent ponctués par d'agréables randonnées sur les sentiers de notre commune. Le grand rendez-vous du 13 juillet où bon nombre d'entre vous ont pu profiter d'une soirée placée sous la bonne humeur, les traditionnelles moules-frites, la soirée dansante, et le majestueux feu d'artifice offert par la commune. L'année s'est terminée par la participation logistique auprès du Condate Motos de fin août. Une saison bien remplie, qui n'a été possible que par la participation nombreuse et amicale des bénévoles qui répondent présents à chacune de nos sollicitations. Nous leur devons tous un grand merci.

Mais tournons-nous déjà vers la nouvelle saison. Nous vous donnons rendez-vous d'ores et déjà le **22 janvier 2017** pour le **Cyclo-cross** qui compte pour le challenge des sous bois sur le site du rocher vert, puis le **lâcher de truites le 20 mai 2017**. Nous comptons sur votre présence afin de perpétuer nos manifestations et continuer à animer notre commune.

Marie-Madeleine Renaudin

VTT Brocéliande St Thurial

Le club de "VTT Brocéliande St Thurial" propose des sorties encadrées pour tous niveaux, de 6 ans à 99 ans, le samedi entre 9h45 et 12h. En plus de prendre un bon bol d'air, nos adhérents peuvent redécouvrir, en VTT, les balades qui font tout l'attrait de St Thurial.

Nous sommes très fiers de nos compétiteurs en XC et en trial VTT, qui apportent encore plus de dynamisme au club. Chaque 3ème dimanche de novembre, le club organise une randonnée VTT qui rassemble en moyenne 1000 vététistes et nécessite l'aide de 150 bénévoles qui participent tous à la réussite de l'événement, MERCI à eux.

De plus, en partenariat avec la communauté de communes, le club est chargé de veiller au bon balisage du circuit permanent (Fléchage orange avec le numéro 2 sur fond bleu) proposé dans les brochures touristiques. Malheureusement, des dégradations régulières sont constatées, ce qui est bien dommage.

Enfin, nous avons un site internet où vous trouverez toutes les informations qui vous manquent :

vtt-st-thurial.blogspot.com

Luc Jarrousse, Président du club

Bréal St-Thurial HandBall (BSTHB)

Le club du BSTHB vient "d'ouvrir le rideau" sur la nouvelle saison par le début des entraînements toutes catégories pour cette nouvelle saison 2016/17. Les points marquants sont :

Le Premier :

L'intégration de l'US Mordelles au sein du Club

Après discussions entre les deux bureaux, il a été décidé un rapprochement des deux entités au sein d'une même structure. Le nouveau bureau est composé de 19 personnes avec comme Président : Eric Sauvourel, Vice-président Mehdi Rabin, Trésorier Ivan Le goff, Secrétaire Valérie Méric. Les pôles de fonctionnement (communication, arbitrage, financier, partenariat, animation, événementiel, administratif et technique) ont été étoffés avec de nouvelles personnes.

Le Second :

La structure sportive du Club

L'ensemble des catégories sont présentes au sein de la structure.

- Moins de 7 ans (2010 et après) et Moins de 9 ans / Ecole de hand (2008, 2009, 2010) = mixte,
- Moins de 11 ans (2006, 2007, 2008) = 2 équipes mixte,
- Moins de 13 ans (2004, 2005, 2006) = 3 équipes,
- Moins de 15 ans (2002, 2003, 2004) = 3 équipes,
- Moins de 18 ans Masculin (1999, 2000, 2001) = 2 équipes,
- Séniors Masculin (1998 et après) = 2 équipes,
- Séniors Féminin (1998 et après) = 2 équipes,
- Loisirs Féminin et Masculin = 4 équipes,

Soit environ 250 licenciés au sein du club.

Le Troisième :

L'organisation technique du Club (lieux d'entraînements / matchs à Bréal-sous-Montfort, St Thurial et Mordelles,

Les créneaux sont :

- **Ecole de hand des - 7 ans et - 9 ans**, le jeudi à Bréal (16h15 à 17h30) et samedi à Mordelles (10h30 à 12h00),
- **- 11 ans**, le lundi à Mordelles (17h45 à 19h15) et jeudi à Bréal (17h45 à 19h00),
- **- 13 ans**, le mercredi à Mordelles (17h15 à 18h30) et vendredi à Bréal (17h45 à 19h15),
- **- 15 ans**, le lundi à St Thurial (18h00 à 19h30), mercredi à Mordelles (18h30 à 20h00) et St Thurial (18h30 à 20h00),
- **- 18 ans Masculin**, le lundi et vendredi à Mordelles (19h30 à 20h45) et (20h00 à 21h30),
- **- 18 ans Féminin**, le lundi à Mordelles (20h45 à 22h00) et vendredi à St Thurial (21h00 à 22h30),
- **Séniors Masculin**, le lundi à Mordelles (19h30 à 20h45) et jeudi à Bréal (20h00 à 22h00),
- **Séniors Féminin**, le lundi à Mordelles (20h45 à 22h00) et vendredi à St Thurial (21h00 à 22h30),
- **Loisirs Féminin et Masculin**, le mardi à Mordelles (20h30 à 22h15) et mercredi à Bréal (20h15 à 22h15),

Le Quatrième :

Le plaisir de faire du sport au sein du Club

Pour celles qui souhaitent pratiquer le handball, il est toujours possible de venir essayer lors des entraînements et s'inscrire dans les différentes catégories d'âges. Venez nombreux découvrir les membres du club avec en tête les valeurs de notre sport "Sportivité - Respect - Combativité - Solidarité - Convivialité".

Contact : Eric SAUVOUREL 06 68 14 52 01
et/ou la page Facebook Bréal st thurial handball
et le site internet www.bsthb.free.fr

Une partie des "loisirs" présents lors d'un entraînement

TRIOLET 24, Eole de musique Intercommunale et associative

De janvier à mars, l'école de musique Triolet 24 vous embarque pour un Irish Trip ...

Vos bagages sont prêts ? Votre ticket pour l'Irlande est acheté ?
C'est parti pour quelques mois de voyage …

Tout commencera en janvier avec une *beginner session* pour apprendre à jouer en famille.
Les Irlandais et Écossais jouent avant tout de la musique à la maison, pour le plaisir de partager un moment ensemble.

L'irlande s'installe à la maison Triolet 24 et les élèves sont invités à venir avec un partenaire familial pour partager ensemble un riche moment musical.

La *beginner session* sera encadrée par Morgane, professeur en harpe celtique.
Elle aidera chacun à se retrouver dans les morceaux, dirigera la session en choisissant des pièces adaptées, et amènera les participants à se gérer eux-mêmes.
Morgane sera là pour s'assurer que personne ne soit à l'écart, que tous s'intègrent au groupe et les participants apprendront à terme à démarrer et s'arrêter en tenant compte du morceau proposé, de son thème et des musiciens autour d'eux.

Pour participer à la beginner session :
L'élève de triolet 24 doit avoir au moins 11 ans et un minimum d'un an de pratique instrumentale, mais il n'est pas nécessaire que son partenaire familial sache jouer d'un instrument. Si c'est le cas toutefois, il sera bien entendu invité à prendre son instrument.

Il faut s'engager à être présent aux 7 séances et au concert du 18 mars.

Tarifs :
1 élève T24 enfant + 1 partenaire familial adulte = 35 € (56 € si le partenaire n'est pas le représentant légal)
1 élève T24 adulte + 1 partenaire familial enfant (miminum 11 ans) = 35 € (56 € si le partenaire n'est pas l'enfant de l'élève)
1 élève T24 adulte + 1 partenaire familial adulte (conjoint uniquement) = 56 €

C'est ensuite avec la médiathèque de Maxent que se poursuivra notre découverte de l'Irlande, mais pour l'instant nous ne vous en dirons pas plus … il faudra venir le 7 février à Maxent pour découvrir cette étape de notre voyage.

Pour finir, notre voyage se terminera le samedi 18 mars, à St Péran où Triolet 24 fêtera la St Patrick.
La Saint Patrick est une fête populaire irlandaise qui se déroule essentiellement dans la rue, et les Irish Pubs, lieux où vous pouvez trinquer en compagnie d'irlandais chaleureux.
Possibilité bien sûr de danser, chanter, et faire la fête !
Quand à la France, nombreux sont les Pubs à célébrer l'évènement ! Quelques concerts sont également programmés par quelques villes et municipalités : l'occasion de participer à la fête sans pour autant être en Irlande.

Mais avez-vous révisé vos classiques avant le départ ? ?
Nous vous encourageons vivement à écouter sans modération ces quelques musiques pendant les heures de bateau qui vous attendent !
Ditry old town, The Verdant Braes of Skreen, foggy dew…
Vous pourrez ainsi chanter en cœur pendant notre apéro-concert.

RDV samedi 18 mars à 11h à St Péran
Entrée gratuite et bonne humeur exigée !

Toute nos actualités sont sur **www.triolet24.fr**
Ecole de musique TRIOLET 24
11 rue de Bruz
35310 Bréal Sous Montfort
02 99 60 00 16 / 06 88 72 23 70
contact@triolet24

Chrystèle D.

SAINT-THURIAL BASKET

Le nombre de licenciés s'est stabilisé 74 licenciés, nous avons donc gardé le même nombre d'équipes que l'année passée.

A savoir :
- 2 équipes U9, une masculine et une féminine qui viennent de débuter leur championnat,
- 1 équipe U11, féminine engagée en D4 qui se situe en milieu de classement,
- 1 équipe U13, féminine engagée en D3 avec des résultats compliqués notamment dûes au fait qu'elles soient nombreuses et de niveau différent, ce qui fait que nous envisageons d'engager 2 équipes à partir de Janvier 2017,
- 1 équipe U17, féminine en entente avec le club de Bréal qui est 1ère de son groupe et qui nous l'espérons, pourra passer au niveau supérieur, c'est-à-dire en D2 au mois de janvier,
- 1 équipe détente avec un nombre de joueurs intéressants (10) qui permet de bien nous dépenser le lundi soir. A savoir que nous sommes en train d'organiser des matchs contre les équipes voisines (Mordelles, Talensac),
- A noter que nous avons 3 garçons U11 et une fille U15 qui évolue avec Bréal , et 3 garçons U15 qui évoluent avec Mordelles.

Cet article me permet également de remercier tous les bénévoles qui font que ce club existe, notamment les entraîneurs qui permettent à nos joueurs de progresser.
Tout d'abord Max Dordonne qui est notre entraîneur salarié, Max travaille avec nous depuis 3 ans et nous continuons à lui faire confiance. Cette année Max intervient sur les niveaux U11, U13 et U17. A noter que le club a mis Max à disposition des TAP les mardis et vendredis après-midi.

Nous avons également des entraîneurs bénévoles, parents de licenciés du club, qui assurent les séances d'entraînement. Christophe Pilard et Audrey Pelissier entraînent les U9. Pour ces deux parents, l'entraînement est une première, en ce sens ils sont "coachés" par l'éducateur sportif du département : Emmanuel Grégoire et à ce titre ils seront titulaires de la formation "animateur club".

Puis enfin les petits (U7) sont entraînés par Jean-Luc Richard, secondé de Josiane Tremblais et Anita Burbant. Le dynamisme de ce trio permet à ces jeunes de prendre du plaisir et d'acquérir quelques fondamentaux par le jeux pour ensuite continuer dans les catégories supérieures du basket.

Après les entraîneurs viennent les coachs, poste pas toujours évident et prenant, puisque tous les samedis il faut suivre l'équipe que l'on a en charge.
Pour les U9 : Christophe Pilard (U9 garçon) et Audrey Pelissier (U9 fille)
Pour les U11 : Emmanuel Bédouin et Delphine Danet
Emmanuel Bessac qui seconde les U11 garçon engagés avec Bréal
Pour les U13 : Jean-Francois Guillemot et Pascal Toulliou
Pour les U17 : Patrick Grolleau

Pour les matchs à domicile les arbitres : Laetitia Bargain, Jean-Francois Guillemot et Chrsitophe Pilard.

Et enfin les membres du bureau, c'est à dire tous les coachs et entraîneurs plus Arnold Fauchon (trésorier), Sophie Araujo (secrétaire), Fabienne Hubert (secrétaire adjointe) et Yannick Tremblais (membre).
Un grand MERCI a eux tous pour leur dévouement.

Le club continue ses projets, outre les sorties annuelles pour encourager l'équipe de l'Union Rennes Basket (3 Décembre), une journée Ligue de Bretagne organisée le dimanche 11 décembre.
Pour 2017, nous envisageons l'action 100% association, "basket à l'école" entre autres.

L'équipe de Saint-Thurial Basket vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année et une excellente année 2017.

Pour Saint-Thurial Basket
Patrick Lemoine

Max Dordonne

Audrey Pellisier et Christophe Pillard

Josiane Tremblais et Jean-Luc Richard
Absente : Anita Burbant

Bougez à Saint Thurial - Gymnastique volontaire

La saison 2016-2017 a repris dans la bonne humeur avec Jean Imarre, notre animateur sportif diplômé. Pendant le cours, différentes parties du corps sont travaillées (bras, jambes, dos, abdos, fessiers…), chacun va à son rythme, selon ses possibilités sous le regard attentif de Jean qui n'hésite pas à faire profiter chacun de son expérience et de ses conseils. Nous travaillons debout et/ou sur tapis de sol, avec parfois utilisation de lests, de ballons et de bâtons.
Les cours ont lieu le lundi matin de 9h15 à 10h15 et le mercredi soir de 20h30 à 21h30. Les adhérents ont la possibilité de participer aux deux cours s'ils le souhaitent. Nous comptons 47 adhérents, environ 15 personnes participent au cours du lundi et entre 30 et 40 au cours du mercredi. Nous pouvons encore accueillir quelques personnes qui souhaiteraient nous rejoindre (tarif préférentiel pour l'adhésion en cours d'année). Un certificat médical est obligatoire pour l'inscription.
Pour tout renseignement vous pouvez nous envoyer un message bstgym@yahoo.fr ou nous contacter au 02 99 38 96 69 (Isabelle) et au 02 99 85 43 29 (Nathalie)
Nous vous souhaitons une très belle année 2017.

Isabelle Rault (Présidente),
Nathalie Renouard (Trésorière),
Emilie Guenerais (Secrétaire)

Amicale des donneurs de Sang

Chaque année, deux collectes sont organisées par l'Etablissement français du sang en partenariat avec l'amicale de Guichen et ses environs dans notre commune de Saint-Thurial. Vous savez tous, que pour le maintien de celles-ci, nous devons atteindre impérativement 50 personnes présentées. En 2016, l'objectif a été atteint, merci à Vous les donneurs qui contribuez à sauver des vies !
Pour cet article, j'ai demandé à trois personnes de nous rappeler **l'importance d'être donneur**.

Amélie, atteinte d'une leucémie qui était venue à la médiathèque dédicacer son livre "De l'autre côté du miroir" :
"Donner son sang est une chance, un beau geste de solidarité. Après avoir donné, j'ai dû recevoir pour ma leucémie et aujourd'hui à bientôt 25 ans je reçois du sang et des plaquettes de nouveau pour la rechute de mon cancer.
Je tiens à vous encourager à donner votre sang et je vous en remercie car sans vous nous ne pourrions pas être transfusés dès que l'on en a besoin au cours des traitements.
On est tous susceptibles d'en avoir besoin un jour, lorsque l'on a été transfusé une fois on ne peut plus donner notre sang alors profitez-en..."

Aurélie, Infirmière :
"On peut tous en avoir besoin un jour. Prendre quelques minutes pour donner son sang, c'est rien... quand on sait que ça peut contribuer à sauver tellement de vies !!! Alors c'est sur cela peut faire peur, peur des piqûres, peur d'avoir mal.... C'est normal et ce n'est pas grave... Venez au moins voir un jour comment ça se passe, comment ça fonctionne une journée de "don du sang"... Et peut être la prochaine fois c'est vous qui donnerez !!!".

Jean-Claude, Président de l'Union Départementale et de l'Union Régionale des Amicales des donneurs de Sang :
Bientôt Noël, le temps des cadeaux... Et si vous offriez un peu de vous même pour le mieux être des autres ?
Un Don de Sang par exemple, un don de plasma qui servira à la fabrication de médicaments pour les malades atteints de maladies rares, une inscription sur le fichier des Donneurs Volontaires de Moëlle Osseuse pour sauver un malade compatible atteint d'une leucémie.
De nombreux malades ont besoin de vous, et pour certains d'entre eux, vous êtes leur seule chance...
Vous pouvez contacter l'Etablissement Français du Sang au 02 99 54 42 22 ou une personne de l'Amicale sur Saint-Thurial :
Maryvonne ROBIN : 02.99.85.31.71
Jean-Yves LECOQ : 02.99.85.34.56
Carmen CHEVILLARD : 02.99.85.31.33
Le Don de Soi est un signe intérieur de richesse !
La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir (Albert Einstein).

Très sincèrement Merci Amélie, Aurélie et Jean-Claude, après lecture de ce que vous venez d'exprimer, on se dit : **il faut que je note dans mon agenda les dates des collectes de 2017 !**
- Mardi 21 février 2017
- Lundi 26 juin 2017
Les principales conditions pour pouvoir donner votre sang :
• Etre âgé de 18 à 70 ans et peser au moins 50 kg
• Ne pas venir à jeun pour donner son sang
• Se munir d'une pièce d'identité pour un premier don

Les malades ont besoin de Nous ! alors continuons à cheminer ensemble pour eux !. Qui parmi Nous ? peut dire, je ne serai jamais receveur !, personne, alors si votre santé le permet soyez DONNEUR !.

Pour l'Amicale
Carmen CHEVILLARD

L'Association ECHANGES et SOLIDARITE

Dans la convivialité,
Echanger pour comprendre et se comprendre,
Agir pour plus de solidarité ici et là bas.

Notre association "Echanges et Solidarité" vise des actions de solidarirté et/ou d'échanges à la fois au niveau local et international.

Des actions à l'international :
Notre partenariat, essentiel à l'étranger, reste en ce moment celui que nous avons avec le Peuple Haïtien, plus particulièrement à Port au Prince où, grâce à des actions et des dons, l'association a pu contribuer au financement de plusieurs maisons pour des familles haïtiennes qui étaient sous tente depuis le grand séisme. Nous participons également au financement d'un terrain et la construction d'une école et un centre culturel pour les jeunes.

Des actions locales, selon les besoins :
Ces deux dernières années, notre action au niveau local, s'est dirigée vers le soutien à "ENOREVE". L'association a versé la somme de 750 €.
- Par ailleurs, la *"caverne d'Ali Baba"* est une autre action locale permanente qui continue au travers de la gestion d'une sorte de **"mini Emmaüs"** qui nous permet de recueillir du petit mobilier, de la vaisselle récupérée et correcte …(démarche anti-gaspillage). Nous le donnons ensuite aux personnes ou aux associations, foyers d'hébergement, etc… qui en ont besoin. Celà permet d'aider des personnes dans le besoin, à s'installer ou s'équiper du nécessaire pour vivre au quotidien.
- Un partenariat local avec le CCAS ou le secours catholique, quand cela s'avère utile ou nécessaire.

Des actions locales, au regard ouvert sur l'international
- Nous avons organisé pendant une quinzaine d'années, un Marché de Noël solidaire et équitable, en accueillant une quinzaine d'associations humanitaires locales. Ce marché était très convivial et permettait une solidarité locale et internationale par les échanges sur place et l'achat solidaire et équitable de beaux cadeaux de Noël artisanaux dont la recette retournait entièrement à leurs producteurs.

- L'année dernière, une soirée d'échanges a eu lieu autour de démarches très innovantes de développement mises en place en INDE par les Indiens eux mêmes.
  Dans la même soirée deux personnes de LOHEAC sont venues parler de "l'heureuse" mise en place d'un jardin collectif et partagé, sur un hectare de terre prêté par la mairie. Il s'y développe non seulement des transmissions de "savoirs faire" en matière de culture, mais surtout des échanges et du lien social entre personnes très différentes et de toutes conditions, de manière positive.
- En Mai dernier, à l'image d'autres soirées antérieures de témoignages sur des expériences au MALI, à MADAGASCAR, Michel BRIAND, notre partenaire en HAÏTI est venu nous donner des nouvelles du Peuple Haïtien, des personnes avec qui il travaille au développement dans Port au Prince et des actions que l'association a financé, grâce entre autre à vos dons. (Maisons antissismiques, centre de formation ...)

Et aujourd'hui... :
- Après l'ouragan Matthiew en HAÏTI, une catastrophe à la fois humaine, économique, écologique, sanitaire, la nécessaire solidarité n'est pas un vain mot. L'association a envoyé des dons (4600 € en octobre) et maintient les échanges pour se tenir informée des évolutions de la situation.
- "Chez nous" localement, tenant compte des difficultés économiques, mais aussi des richesses de créativité et d'inventivité collectives; nous souhaitons "donner à voir et entendre", permettre de partager des expériences et innovations positives en matière de développement. Les expériences d'habitat partagé à St Péran par exemple, ou "d'échanges de services", etc, sont intéressantes à connaître pour montrer des "possibles".

Notre association est ouverte à toutes et à tous… Pour venir nous rencontrer, partager une expérience, proposer vos idées, participer à nos actions...

Pour en savoir plus, pour nous connaître, contactez nous :
En écrivant à echangesetsolidarite@laposte.net
ou tél : (02 99 85 30 37 ou 02 99 85 34 56)

Pour l'association
Christiane Lecoq – Piel

Genêts d'Or

Malgré une diminution importante du nombre d'adhérent(es), les divertissements habituels en dehors des réunions bi-mensuelles ont pu avoir lieu.

C'est ainsi, qu'en compagnie d'un autre club d'Ille-et-Vilaine, le 21 juin dernier, 26 personnes se sont rendues sur la côte des Mégalithes en baie de Quiberon.
Seul bémol, pendant la traversée, un brouillard assez épais masquait la visibilité nous empêchant d'admirer la côte sauvage (attraction première de cette sortie).

Le concours de palets du 6 juin a réuni 62 équipes par un temps très ensoleillé, celui de belote du 19 septembre où 78 équipes ont pris part a été aussi une réussite.

Le repas de secteur du 7 juillet à PAIMPONT a mobilisé 27 personnes de notre club.

Le 22 novembre, la "journée pas comme les autres" organisée par les transports ROGER nous a fait passer de bons moments. 23 personnes ont participer et un autre club s'est joint à nous pour compléter le car avec lequel nous nous sommes rendus à MAURON pour le spectacle et à JOSSELIN pour le repas animé. Le repas de Noël a eu lieu le vendredi 16 décembre à la salle du four à chaux.

Nous vous donnons déjà rendez-vous au concours de belote programmé le lundi 30 janvier 2017.

STEP THURIAL

C'est 2 sections : **STEP Adultes (à partir de 15 ans) et ZUMBA (Kids 6-9 ans – Ado 10-13 ans) avec des cours qui ont lieu le MERCREDI SOIR :**

- Cours de STEP ADULTES (à partir de 15 ans) de 19 H 30 à 20 H 30, toujours avec Jean. La séance est composée désormais de 45 mn de STEP et 15 mn d'ABDO-FESSIERS
- Cours de ZUMBA avec Morgane (nouvelle éducatrice) pour les enfants :
  - De 17 H à 18 H : ZUMBA Kids pour les 6 – 9 ans
  - De 18 H à 19 H : ZUMBA pour les 10 – 13 ans

Pour cette saison 2016-2017 qui a démarré le 7 septembre, nous avons enregistré :
- 22 inscriptions pour la section ZUMBA Kids et Ado
- 22 inscriptions pour le cours STEP adultes

Et l'arrivée de notre nouvelle Présidente - Céline THUILLIER - déjà adhérente du cours de step depuis plusieurs saisons et qui a accepté de rejoindre le bureau de l'association.
PS : Si vous souhaitez nous rejoindre aux cours de STEP, il n'est pas trop tard ! Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année puisqu'à chaque vacances scolaires, on change de chorégraphie.

Sportivement.

Le bureau de l'Association "STEP THURIAL"
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :
- Céline THUILLIER – Présidente (06 70 32 61 43 ou par mail celine.thuillier@me.com)
- Emmanuelle GUILLEMOT – Trésorière (06 28 71 31 15 ou par mail ljds@neuf.fr)
- Isabelle PICAULT – Secrétaire (06 86 27 92 82 ou par mail jm.guillin@orange.fr)

Galipette

Accueille les enfants de 0 – 3 ans accompagnés de leur parent ou assistante maternelle.

Un planning d'activités est mis en place à chaque période, suivant les saisons et les évènements annuels.

Tous les jeudis matin de 9h30 à 12h00, en période scolaire, à la garderie municipale.

Un lieu de rencontre, d'échange qui permet, aux enfants, une approche en douceur de la vie en collectivité.

Les membres de l'association GALIPETTE

Mille et Une Goules

Après une petite année de pause, le théâtre reprend cette année.
La troupe des “Mille et Une Goules” s’est agrandie et compte cette année 8 acteurs : 4 nouvelles actrices (Emilie, Marie, Marilyne et Isabelle) et 4 anciens acteurs (Jeanne-Marie, Mathilde, Philippe et Isabelle).
Chaque mardi soir, nous nous retrouvons pour les répétitions, assistés de Marie et Patrick, qui nous conseillent pour la mise en scène et nous aident à lâcher nos textes…

Sans oublier, notre chef décorateur, Thierry, qui est déjà en pleine conception.

Pour voir les somptueux décors qu’il nous aura concoctés, rendez-vous lors des représentations.
Alors à vos agendas, tous les membres des “Mille et Une Goules” vous attendent et vous accueilleront dans la joie et la bonne humeur les :

- Samedi 18 mars 2017 à 21h
- Dimanche 19 mars 2017 à 15h
- Vendredi 24 mars 2017 à 21h
- Samedi 25 mars 2017 à 21h

Pour l’interprétation de
“L’HOMME IDEAL”
de Florence Grillot

D’ici-là, nous nous affairons pour l’ouverture de notre site internet, vous pourrez ainsi suivre notre actualité, retrouver toutes les infos concernant les représentations et plein d’autres surprises. Nous vous informerons de son ouverture par le biais d’un article dans “Les Echos - Saint-Thurial”
Rendez-vous au mois de mars lors de nos représentations

Les Mille et Une Goules

pOur Réussir AUtR'mEnt

L'association "pOur Réussir AUtR'mEnt" a été créée en septembre 2014 à l'issue d'une réunion d'information destinée aux parents ayant un enfant porteur d'un handicap, aux professionnels de santé et aux professionnels de l'enfance…
Les membres de l'association ont défini trois axes stratégiques : **Informer, Echanger et Agir**.
Au cours de ces deux années, nous avons organisé six conférences sur des thématiques variées (développement moteur de l'enfant, kinésiologie, dysgraphie, troubles "DYS", psychomotricité, psychologie pour les enfants) animées par des professionnels.
Des temps d'échanges et de convivialité sont venus enrichir les actions de l'association.
Depuis septembre dernier, en partenariat avec le conseil départemental et le Comité départemental du sport adapté 35, l'association propose des ateliers multisports adaptés sur la commune de Saint Thurial en faveur d'enfants porteurs d'un handicap (mental et/ou psychique) ou souffrant de troubles des apprentissages.

Ces disciplines offrent, aux licenciés en difficulté, la possibilité de pratiquer des activités motrices ou des sports collectifs dans un environnement accessible à chacun. C'est ainsi que ces pratiques sportives, non compétitives, propres au Sport Adapté, sont axées sur deux types d'activités :

- le parcours moteur, activité physique de base qui s'appuie sur la découverte, la diversification et le renforcement des actions de la motricité,
- le parcours orienté qui s'appuie sur des techniques de disciplines sportives.

Ces ateliers sont encadrés par deux éducateurs sportifs : Emmanuel GREGOIRE et Adeline ROLLO.
Tous les mercredis après-midi, nous accueillons neuf jeunes âgés de 6 à 18 ans originaires de la commune de Saint Thurial et des communes environnantes. Des places sont encore disponibles sur les deux groupes.
Ces activités se déroulent de septembre à juin, tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 15 h 15 à 16 h 45 à la salle des sports de Saint Thurial.

A court terme, l'association souhaite développer l'offre sportive adaptée sur le territoire de la Communauté de Communes de Brocéliande et ainsi proposer des activités sportives adaptées en faveur d'un public souffrant d'un handicap physique.
Toute personne sensible à la différence est la bienvenue au sein de l'association et peut ainsi contribuer à l'épanouissement et au bien-être de tous.

"SEUL, on va plus vite, ENSEMBLE, on va plus loin."

Contact :

Sylvie Morel - Présidente
06 38 89 65 54 / asso.pra@laposte.net

CALENDRIER SCOLAIRE DEPARTEMENTAL POUR LES ECOLES D'ILLE ET VILAINE
ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

	CALENDRIER NATIONAL Ecoles, collèges et lycées	CALENDRIER DEPARTEMENTAL Ecoles maternelles et primaires
NOËL	Du samedi 17 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017	Du samedi 17 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017
HIVER	Du samedi 11 février 2017 au lundi 27 février 2017	Du samedi 11 février 2017 au lundi 27 février 2017
PRINTEMPS	Du samedi 8 avril 2017 au lundi 24 avril 2017	Du samedi 8 avril 2017 au lundi 24 avril 2017
PONT DE L'ASCENSION 2017	Du mercredi 24 mai 2017 au lundi 29 mai 2017	Du mercredi 24 mai 2017 au lundi 29 mai 2017
DEBUT DES VACANCES D'ETE 2017 (après les cours)	Samedi 8 juillet 2017	Samedi 8 juillet 2017

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

ECOLES

Les écoles thurialaises ont accueilli 268 enfants à la rentrée :
192 à l'Ecole des 3 Pierre où une nouvelle classe a été ouverte et 76 enfants à l'Ecole St Joseph où malheureusement une classe a été fermée.

ECOLE DES 3 PIERRE

L'école compte actuellement 8 classes : 3 en maternelle et 5 en élémentaire.
Les effectifs actuels sont :
En maternelle 78 enfants avec
Mme HASLE : 3 TPS, 12 PS et 11 GS, soit 26 élèves
Mme GHARIANI : 4 TPS, 10 PS et 12 MS, soit 26 élèves
Mme LEUTELLIER : 15 MS et 12 GS, soit 26 élèves
Secondées par 3 ATSEM :
Mmes FONTENEL, GUILLOTEL et ORESVE
En élémentaire 114 élèves
Mme PAVOINE : 22 CP
M. POURCHASSE et M. MAUVAIS : 21 CP/CE2
Mme PEYROT et Mme PIEL : 23 CE1
M. EVEN : 24 CE2/CM1
M. LECROC : 24 CM2

PROJET DE L'ECOLE :

Cette année un des axes du projet pédagogique de l'école concernera les arts du spectacle vivant. Toutes les classes réaliseront donc un projet en lien avec ce type d'art.
Ainsi, les trois classes de maternelle, la classe de CP, la classe de CP/CE2 et la classe de CE1 mettront en place un projet sur le thème du cirque.
Le cirque METROPOLE s'installera sur la commune de Saint-Thurial du 13 au 16 mars 2017. Lors de cette semaine, les élèves réaliseront des ateliers avec les artistes professionnels qui leur permettront de créer un spectacle dont la représentation aura lieu le dernier soir (jeudi 16 mars). En amont, de nombreux ateliers seront mis en place afin de construire un référentiel d'actions autour de ce thème (jonglage, acrosport, …).
D'autre part, un spectacle réalisé par les artistes aura lieu le mardi 14 mars. Les enfants seront donc mis dans une posture de spectateur puis d'acteur d'un spectacle de cirque. L'entrée de ce spectacle sera ouverte à tout le monde. Si vous souhaitez être présent vous pouvez contacter l'école (02 99 85 34 11).
Les classes de cycle 3 réaliseront, quant à elles, un projet autour des légendes arthuriennes. Les élèves découvriront ces mythes au centre de l'imaginaire de Concoret. L'intervention s'effectuera en 4 temps.
Pour commencer, les conteurs se rendront en novembre à l'école afin de réaliser un spectacle de contes. Par la suite, des ateliers de mise en scène auront lieu en février et mai afin que les élèves puissent créer des scénettes. Au mois de juin, une journée contée aura lieu au Val sans Retour. Enfin, une soirée théâtre sera mise en place en fin d'année afin que les élèves puissent jouer les scénettes qu'ils auront inventées avec les conteurs.
Parallèlement à ces deux principaux projets, de nombreux autres projets ont lieu tout au long de l'année. Par exemple, la classe de CE2/CM1 a mis en place une correspondance avec une classe de CM1/CM2 de Mordelles. Une première rencontre a eu lieu au château de Fougères où les élèves ont pu apprendre à connaitre leur correspondant tout en étudiant le patrimoine médiéval de ce lieu.

Acquisition de matériel informatique
En raison d'une subvention pour achats groupés, et en jouant sur la concurrence, la commune a pu investir dans 8 ordinateurs contre 5 initialement prévus, ainsi que dans une armoire informatique pour le rangement et le transport sécurisé vers les classes. Un nouveau vidéoprojecteur a également été installé.

ECOLE ST JOSEPH

Une nouvelle équipe éducative à l'école

Depuis la rentrée de septembre 2016, **Gérard BERREE**, directeur de l'école "L'Immaculée" de Mordelles et nouveau chef d'établissement de l'école "St Joseph" a mis en place sa nouvelle équipe éducative.

Chantal Robert, ASEM, Sébastien Jolivet, enseignant de maternelle, Ludivine Serrand, enseignante de CP-CE1, Marina Charlot, enseignante de CE2-CM1-CM2, Nathalie Fleurence, enseignante ASH et Gérard Berrée, nouveau chef d'établissement.

Il est secondé par **Sébastien JOLIVET**, adjoint de direction, qui assure au quotidien le lien avec les familles et les membres de la communauté éducative.

La classe de CE2-CM1-CM2 est prise en charge par **Marina CHARLOT**. La classe de CP-CE1 est sous la responsabilité de **Ludivine SERRAND** et les enfants de maternelle sont accueillis par **Sébastien JOLIVET**, enseignant, et **Chantal ROBERT**, ASEM.

Nathalie FLEURENCE, enseignante spécialisée, interviendra dans l'école pour les enfants qui ont des besoins particuliers.

Le directeur est déchargé de cours tous les jours de la semaine pour assurer l'accueil, l'administration, l'animation et la gestion de l'établissement.

Trois réunions de classe ont lieu pour les parents d'élèves afin de leur présenter les nouveaux programmes, l'emploi du temps et les projets de l'année de leur enfant.

Différents projets sont prévus pour l'année scolaire 2016-2017 en particulier :

- Le soutien des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers avec la présence deux AESH
- Initiation à l'anglais du CP au C.M.2
- Initiation à l'Allemand en CE2-CM1-CM2
- Natation CE1-CE2-CM2 à Chartres de Bretagne.
- Education Sportive dans le cadre de l'UGSEL avec les rencontres sportives de secteur.
- Animation pastorale avec "Anne et Léo" ou les aventures de ZOU

Rencontre "Endurance" des CP-CE-CM sur le stade municipal de Chavagne.

GARDERIE

Environ une centaine d'enfants est accueillie chaque jour par du personnel communal et répartie entre les locaux de la garderie et la salle de motricité de l'école publique.

Année Scolaire 2016/2017

Tarifs :
Commune : 1,36 €
Hors commune : 2,57 €

Horaires :
Le matin de 7 h à 8 h 30
Le soir de 16 h ou 16 h 30 à 19 h *(le vendredi 18 h 30)*

RESTAURANT SCOLAIRE

Le contrat avec Océane de Restauration a été renouvelé pour l'année scolaire 2016/2017 avec les mêmes objectifs, fournir aux enfants des repas de qualité et équilibrés. Les produits sont fournis à Océane de Restauration par des coopératives agricoles de Bretagne et des Pays de Loire.

190 à 200 repas sont servis chaque jour, répartis en 2 services, d'abord les maternelles à 12 h puis les élémentaires. Le service sous la responsabilité de Mme MINOIS est assuré par 5 agents. Depuis début novembre, un agent en CEA (Contrat Emploi Aidé), mis à la disposition de la commune par la Communauté de Commune, vient également en renfort.

Tarifs Année Scolaire 2016/2017

Tranche A (quotient familial > 519 €) :
Maternelle : 3,22 € - Elémentaire : 3,38 €
Tranche B (quotient familial de 458 € à 519 €) :
Maternelle : 3,01 € - Elémentaire : 3,17 €
Tranche C (quotient familial < 457 €) :
Maternelle : 2,83 € - Elémentaire : 2,97 €

TAP

	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	Enfants scolarisés	Enfants inscrits aux TAP durant la période 2	Enfants scolarisés	Enfants inscrits aux TAP durant la période 2	Enfants scolarisés	Enfants inscrits aux TAP
Ecole des 3 Pierre	183	141	181	150	184	144
Ecole Saint-Joseph	93	67	79	61	85	57
TOTAL	276	208	260	211	269	201

De nombreux ateliers divers et variés ont été proposés aux enfants au cours de l'année 2016 :

Ateliers sportifs : - Jeux de balles
- L'ovalie coopération
- Initiation au hockey
- Kin ball
- Tennis de table
- Défis sport

Ateliers culturels : - Initiation à la danse hip hop
- Danse en tout genre
- Tous en scène
- Jeux en tout genre
- Le monde du cirque

Ateliers manuels : - Création en argile
- La construction dans tous ses états
- Illusions d'optique
- Les petits papiers

Atelier scientifique : - Les petites expériences

Ateliers sur l'environnement : - Rendez-vous dans la nature
- Petit ornitho
- La ferme à la médiathèque

Autres ateliers : - La maison du jeu
- Création d'un roman photo

Tarifs année scolaire 2016/2017

Adhésion
1 enfant : 15 €
2 enfants : 20 €
3 enfants : 25 €
Participation par cycle : 5 €

Les mercredis :

En moyenne 26 enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs chaque mercredi. Il est constaté une plus forte fréquentation des enfants de – de 6 ans que des + de 6 ans.

Vacances scolaires :

Durant les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint, les fréquentations sont homogènes avec une moyenne de 14 enfants par jour. On constate que les fréquentations sont en hausse sur la période estivale avec une moyenne de 22 enfants par jour.

Voici les différents thèmes proposés et les activités et sortie proposées au cours de l'année 2016 :

Les mercredis et vacances :

- **Insect city**, atelier cuisine autour du miel, quizz, grand jeu "le jardin en bataille", visite du "camion Insecto Bus".
- **Carnaval d'ici et d'ailleurs** : les enfants ont pu confectionner des masques et des déguisements pour défiler dans la commune de Saint-Thurial, participer à un projet collectif "l'arlequin en mosaïque".
- **Place aux histoires** : création de marionnettes, réalisation de court métrage et jeux de rôles et d'expressions en tout genre, ainsi qu'une sortie au cinéma.
- **Graine de jardinier** : confection d'un potager, plantation de fleurs, un atelier cosmétique naturel a été organisé avec Mme Hamon (habitante de la commune) et une sortie à Tropical parc a été organisée.
- **Un air de vacances en Bretagne** : des ateliers cuisine (kouign amann, fare breton…), initiation danse bretonne, construction d'un phare en allumettes.
- **Sois un héros, agis pour ta planète** : bricolage en tout genre avec de la récupération d'objet du quotidien, construction d'un arc de Robin des bois, balade en forêt et land'art.
- **Le monde magique de Saint-Poudlard** : initiation à la magie, mini pièce de théâtre, jeux de piste.
- **1, 2, 3 créez !** : construction d'un calendrier de l'avent, fabrication de chaussette en feutrine.

Les vacances d'été :

- **Arthurial t'emmène dans sa machine à remonter le temps** : diverses activités autour des différents temps (futur, moyen-âge, l'antiquité, etc.. .) ont été proposés, en passant par des jeux extérieurs, des activités manuelles et tout ça accompagné de sortie dans un parc d'attraction à "L'ange Michel", ainsi qu'au lac des Paturiaux à Vern/seiche.
- **Le Brésil** : défis d'athlétisme, épreuve dans la forêt amazonienne, initiation à la salsa et pour clôturer l'été une sortie à la plage de Saint-Malo.

Des séjours ont également été proposés cet été pour les enfants de 6/8 ans et les 9/12 ans, un séjour équitation à Guichen et un séjour aventure à Mézières sur Couesnon, ainsi qu'une nuitée pour les enfants de 3/6 ans, qui a eu lieu dans l'enceinte de l'école publique. Les enfants ont pu monter leur tipi et passer la nuit sous la tente.

Nathalie LARDEUX
Référente Animation Territoriale UFCV

JEUNESSE

La commission “Jeunesse” réfléchit à la création d’un espace jeune. Au mois de mai, un questionnaire a été adressé aux jeunes thurialais âgés de 11 à 20 ans sur l’opportunité de mettre en place un tel espace et sur les activités qu’ils souhaiteraient y trouver.
226 questionnaires ont été envoyés : 64 ont été retournés, représentant environ 28 % de cette population jeune. Les 11/15 ans représentent 80 % des réponses et les 16/20 ans 32 %.
A 55 %, la priorité est donnée à la gestion de l’espace par un animateur et 39 % sous une forme associative.
La commission dans son analyse et sa réflexion, a fait la distinction entre 2 tranches d’âges :

- un groupe de 11/15 ans (collège)
- un groupe de 16/20 ans (lycée et autres)

Une première réunion avec le groupe des 11/15 ans a eu lieu le 17 novembre dernier. Les 19 jeunes présents ont été accueillis par Monsieur le Maire et l’Adjointe aux Affaires Scolaires, étaient également présents les membres de la commission. Une discussion d’une heure s’est engagée avec les jeunes sur les différents points et réponses au questionnaire.
A la fin de cette rencontre, 10 jeunes choisis par leurs camarades ont émis le souhait de s’investir dans un groupe de travail. La fréquence des séances de travail sera d’environ 1 fois par mois.

Pour la tranche d’âges des 16/20 ans ils ont émis le souhait, à 62,5 %, de confier la gestion de l’espace “Jeunes” à une association. La commission “Associations” se joindra à la commission “Jeunesse” aux fins de les accompagner vers la création de cette nouvelle structure.

Le résultat détaillé de l’enquête est visible sur le site internet de la commune : **www.saint-thurial.com**

CCAS

REPAS DES AINÉS

Le samedi 24 septembre, le CCAS a organisé le traditionnel repas pour réunir les Thurialais de 70 ans et plus. 82 personnes ont répondu à l’invitation (moyennant une participation de 10 €).

Monsieur le Maire, David MOIZAN, et les membres du CCAS, ont accueilli les convives et c’est dans la joie et la convivialité que s’est déroulée cette journée. Les invités ont animé ce repas par des chansons et des histoires.

Des jeunes Thurialais (5 jeunes filles et 1 garçon) ont assuré le service. Le repas a été mijoté par LV Restauration de Le Verger et le dessert préparé par la Boulangerie CONNUEL de Saint-Thurial.

Merci aux jeunes pour l’investissement à cette journée, au cours de laquelle des échanges intergénérationnels se font. Nous pensons aussi aux personnes habituellement présentes qui n’ont pas pu venir. Nous irons leur rendre visite à domicile ou dans les institutions pour leur offrir un panier de gourmandises.

RESTOS DU CŒUR DE MONTFORT SUR MEU – Saison hivernale

Depuis le 25 novembre, les Restos du Cœur accueillent les personnes en difficulté passagère, démunies, pour leur offrir des colis alimentaires une fois par semaine.
En plus de l'aide alimentaire, des bénévoles, formés à l'écoute vous reçoivent pour échanger, partager et vous guider.
Dans ce lieu, vous trouverez également un vestiaire, une cafeteria, une bibliothèque, un espace coiffure esthétique et un accueil pour les bébés.

Action du CCAS de Saint-Thurial

Si vous avez des difficultés pour vous y rendre ou pour tout autre problème, n'hésitez pas, contactez la Mairie au 02 99 85 32 72.

Le CCAS a engagé une réflexion :

"Le droit au répit pour les aidants"

Autour de nous, de nombreuses personnes sont aidants d'un conjoint, d'un enfant, d'un parent…
Nous menons une réflexion pour essayer de trouver des possibilités afin que les aidants puissent souffler, avoir du temps pour eux.

C'est un travail qui demande beaucoup de discrétion, de l'écoute pour pouvoir instaurer la confiance.

Nous allons nous tourner vers des professionnels et le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) pour nous accompagner dans notre démarche.

ETRE ACTIF POUR BIEN VIVRE SA RETRAITE

Dans le cadre de leur formation et en collaboration avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) et la Communauté de Communes de Brocéliande, quatre étudiants en ergothérapie à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Rennes mènent un projet sur deux années. Intéressés par l'autonomie et l'indépendance des personnes retraitées, ils souhaitent intervenir afin de donner des conseils dans le cadre du maintien à domicile et du bien-être. L'intervention sera axée sur 3 grandes thématiques réparties sur trois demi-journées :
- L'équilibre,
- Les activités de vie quotidienne à domicile,
- Les activités de loisirs.

Ces ateliers seront prévus au mois de février 2017 :
- Le vendredi 10 février 2017 à Saint-Péran dans la salle polyvalente
- Le lundi 13 février 2017 à Treffendel dans la salle Gonelle
- Le vendredi 17 février 2017 à Monterfil dans la salle des Fêtes

Nous les félicitons et les encourageons dans cette démarche et nous espérons que vous répondrez favorablement à leur initiative.

Pour vous inscrire, merci de contacter Madame Nathalie PIERRE coordinatrice du CLIC au 02 99 06 32 45.

Annick DARIEL

Médiathèque

La Maison aux Mille Histoires - 12, rue de l'église
09 52 65 34 72 - bm.st.thurial@wanadoo.fr
http://mediathequesaintthurial.blogspot.fr
Mardi de 16h30 à 18h
Mercredi de 10h30 à 12h et de 15h30 à 19h
Vendredi de 16h30 à 19h - Samedi de 10h à 12h.
Abonnement : 10€/an/famille, de date à date.
La médiathèque, c'est : 8 000 documents imprimés (livres, BD et magazines), 1 200 CD, sans oublier les DVD (plus de 300 titres disponibles à Saint-Thurial et plus de 4 000 sur le réseau des médiathèques).
Avec votre abonnement à Saint-Thurial, vous avez également accès aux médiathèques de Paimpont, Plélan-le-Grand, Maxent, Monterfil, Treffendel et Bréal-sous-Montfort. Toutes les informations sur www.mediathequesbroceliande.fr
Tout au long de l'année, nous accueillons le public mais aussi les classes, les assistantes maternelles, les TAP (temps d'activité périscolaire). Vous avez à disposition, trois ordinateurs avec accès Internet. Nous vous proposons aussi une grainothèque au rayon jardinage.
La médiathèque, c'est aussi des spectacles, des concerts, des activités :
En juillet, une exposition de peintures de Thierry Garnier-Lafond.

En septembre, une exposition de photos sur La Louisiane et la musique cajun. Pour l'occasion nous avons reçu le groupe "Cajun Bouexi Band" accompagné d'Éric Martin.

En octobre, avec le soutien de la communauté de communes, la nouvelle version de ©Brocéliande (animation intercommunale) devient "Les Bottes de 7 Lieux". Partez à l'aventure avec le réseau des médiathèques d'octobre 2016 à mai 2017. A Saint-Thurial, plusieurs animations autour de la frégate L'Hermione, avec un spectacle, un concert et un atelier nœuds marins.

"Pirates, corsaires et autres histoires de mer"

Chants marins avec le groupe "Tapecul"

Atelier matelotage avec l'association "Escale Bretagne".
Nous avons terminé l'année avec une soirée vins et poésie sur le thème du vélo avec "Dixit Poétic", pour faire écho à la randonnée VTT du 20 novembre. Sans oublier la veillée avec le conteur Armel Texier en décembre.

"Une soirée dégustation de vins et de poésie réussie avec Dixit Poétic et la caviste Blandine Conan. Françoise, Jessica et Loïc nous ont fait découvrir le monde du vélo autrement que par le sport".

Pour la médiathèque
Anne-Marie

Syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont

Le Syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont transmet chaque année à ses communes membres le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'alimentation en eau potable. Pour compléter ce document, les informations suivantes permettent à chacun de voir qu'avec le prix de l'eau potable, le SIE de la Forêt Paimpont met en œuvre une gestion qui assure l'approvisionnement en quantité et en qualité, aujourd'hui ainsi qu'à l'avenir.
Chaque commune peut ainsi voir les différents travaux réalisés et ceux engagés pour les abonnés de son territoire par le SIE de la Forêt Paimpont.
Le schéma directeur réalisé en 2012 par le Syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont a permis d'avoir un état des lieux complet de nos infrastructures de production et de distribution. Notre syndicat a 50 ans, et les canalisations vieillissent. Le Comité syndical a donc prévu, en plus des extensions de réseau, un important programme de renouvellement de canalisations. Compte-tenu de l'ampleur des travaux, il a été nécessaire d'envisager des opérations en cohérence avec le renouvellement de l'ensemble du réseau du syndicat.
Le syndicat gère un linéaire réseau de **624 km** sur **15 communes** : Baulon, Campel, Goven, Iffendic, Lassy, Loutehel, Maure de Bretagne, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Péran, Saint-Thurial, Treffendel.
Pour certaines d'entre elles seule une partie de leur territoire est alimentée par le Syndicat : Goven, Iffendic et Maure-de-Bretagne.

Renouvellement du réseau

	2011	2012	2013	2014*	2015*
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	6,520	0,526	1,608	1,830	15,957
% de renouvellement du réseau	1,04%	0,08%	0,26%	0,29%	2,45%

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **26,441 km**.

* Présentation des travaux réalisés

- Programme 2013 – Travaux réalisés en 2014 et 2015 – Budget 1.557,040 € HT.
  - Renouvellement de la canalisation entre St Péran et les 4 routes d'Iffendic 7 340 ml 70 branchements
  - Renouvellement de la conduite 175 Fonte en 63 PEHD entre "La Croix Neuve" et "Le Bout du Haut" à PAIMPONT, soit sur 770 ml
  - Abandon de la conduite 150 Fonte, avec basculement des 9 branchements sur la conduite 250 Fonte en parallèle, entre "La Corne du Cerf" et "Le Bout du Haut" à PAIMPONT, soit sur 830 ml
  - Renforcement de la conduite 150 Fonte en Ø176.2/200 PVC, entre "La Corne du Cerf" et "La Croix Neuve" à PAIMPONT, soit sur 510 ml et 9 branchements à renouveler
  - Renouvellement canalisations entre le Pas du Houx et le Chêne Mellet à Paimpont 5 300 ml 34 branchements
  - Renouvellement canalisations entre le Chêne Mellet et les Hauts Fourneaux à Paimpont 2 100 ml
  - Aménagements divers aux stations de l'Etang Bleu et du Manoir du Tertre à Paimpont + La Chapinais à Lassy
  - Aménagement au réservoir de Plélan le Grand
  - Abandon du réservoir de la Bourgoulière
  - Bybass carrefour la Lande Orain à St Thurial
- Dans le cadre du Marché à bons de commande 2014-2016, marché permettant de répondre plus rapidement à des demandes ponctuelles de particuliers ou de collectivités, des renouvellements et extensions de réseaux et des opérations diverses (pose de compteur de sectorisation …) ont également été réalisés sur 13 des 15 communes membres du Syndicat.

Budget 2014 : 241.407 € pour 1 510 ml
Budget 2015 : 470.291 € pour 3 300 ml

Travaux sur canalisations : Programme 2016-2017

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt de Paimpont engage, à compter de décembre 2016, un nouveau programme de travaux de renouvellement de canalisations et de branchements. Montant des travaux 1 039 120,00 €.
Ces travaux réalisés par le groupement CISE TP – SEEG – SARC – SAUR sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Description	Linéaire (m)	Nb brts	Route Départementale
Renouvellement de canalisation entre le réservoir et le bourg de Baulon	1 060	20	-
Renforcement de canalisation entre les Forges et le Bourg de Plélan-le-Grand	2 120	20	224
Renouvellement de canalisation rue du Vieux Bourg à Plélan-le-Grand	410	10	38
Abandon de canalisation Ø 175 Fonte et report des branchements sur canalisation Ø 250 Fonte entre La Corne du Cerf et les Forges à Paimpont	-	23	-
Renouvellement de canalisation rue des Forges et route de Beignon à Paimpont	970	7	71 et 773
Renouvellement de canalisation dans les rues du Chevalier Ponthus, du Général de Gaulle, de la Fée Viviane, et de la Fée Morgane à Paimpont.	1 570	66	773
Renouvellement de canalisation à Le Vallet, Iffendic	540	4	263
Renforcement de canalisation à la Renouardière à Lassy, et création d'un bouclage avec le syndicat des Bruyères - Guichen	800	14	776
TOTAL	7 510	164	

Ils permettront d'améliorer et de sécuriser la distribution d'eau et seront également l'occasion d'une mise en règle des branchements qui seront tous renouvelés.

Les compteurs d'eau situés à l'intérieur des habitations seront sortis et posés sous citerneau en limite du domaine privé/public. Les interventions en domaine privé et à l'intérieur des habitations si nécessaire seront prises en charge par le syndicat et réalisées par la SAUR qui prendra contact avec les riverains concernés afin d'évaluer les modalités d'intervention.
Le chantier garantira l'accès des riverains à leur domicile, le passage des véhicules de secours, des livraisons dans le respect des règles de sécurité en vigueur.
L'exploitant se chargera de prévenir les riverains des coupures d'eau qui resteront limitées dans le temps.

BASSIN VERSANT DE CHEZE CANUT

L'eau de la retenue de la Chèze, elle est comment?

Depuis la D63 en direction de Maxent ou au détour d'un chemin en descendant vers le lieu-dit "*Roca",* nombreux sont les points de vues sur la retenue de la Chèze. Avec 15 millions de m^3 qui s'étendent sur une superficie de 2 km^2, cette réserve d'eau fait partie du paysage! Destinée à l'alimentation en eau potable de 480 000 habitants, la qualité de l'eau de la retenue est continuellement surveillée par Eau du Bassin Rennais et particulièrement, les paramètres impactant la filière de potabilisation et le bon état de la masse d'eau. Au programme des suivis, les nitrates, le phosphore, les pesticides et les cyanobactéries (algues microscopiques responsables des nappes vertes parfois observées en période estivale) encore à ce jour au-dessus des limites de qualité imposées par l'Europe. Afin de diminuer les concentrations en polluants de la retenue, Eau du Bassin Rennais mène sur le territoire de Chèze-Canut, en partenariat avec les acteurs locaux, des actions pour la reconquête de la qualité de l'eau de la retenue… qui pour rappel, n'est pas autorisée à la baignade.

Périmètre de protection de la retenue de la Chèze : le grand nettoyage!

Un grand MERCI à la vingtaine de bénévoles qui se sont retrouvés à l'appel de l'association de pêche locale, sur les berges des barrages de Chèze-Canut le samedi 9 avril dernier, afin de ramasser les déchets abandonnés au fil du temps. La récolte a malheureusement été fructueuse puisqu'un peu plus d'une demi-tonne de déchets en tous genres ont été ramassés sur les berges : ferraille, plastique, verre,... Cette action s'inscrit dans la démarche impulsée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour la protection de la qualité de l'eau de la retenue de la Chèze et pour une meilleure gestion des milieux naturels sur ses abords. Menées en partenariat avec les acteurs du territoire, ces initiatives locales renforcent le lien entre préservation des espaces naturels, protection de la qualité de l'eau et activités de loisirs installées sur la zone.

Malheureusement, les déchets retrouvés en quantité importante après l'occupation estivale des abords de la retenue, viennent un peu entacher l'action menée seulement… 4 mois auparavant. Alors, ne l'oublions pas, la protection de notre cadre de vie est l'affaire de tous!

La modification des pratiques agricoles pour la protection de la qualité de l'eau se poursuit.

Partenaires privilégiés d'Eau du Bassin Rennais, les agriculteurs du bassin versant de Chèze-Canut participent depuis plusieurs années à la reconquête de la qualité de l'eau en améliorant leurs pratiques. Depuis 2015, des diagnostics sont proposés aux agriculteurs du territoire afin de les accompagner vers ces changements de pratiques. Par exemple, le diagnostic du siège d'exploitation et des parcelles accompagne les agriculteurs vers un aménagement optimal de ces derniers pour notamment, sécuriser l'usage des produits phytosanitaires vis-à-vis de l'environnement et de la santé.

En parallèle, le programme Breizh bocage, initié sur le territoire en 2011, pour la protection et la restauration du bocage, se poursuit. Déjà près de 30 km de travaux bocagers ont été réalisés sur le territoire.

Pour plus de renseignements sur les diagnostics agricoles, contactez : Anne Laporte au 06 33 07 83 14.
Pour plus de renseignements sur le programme Breizh Bocage, contactez : Eau du Bassin Rennais au 02 23 62 27 37

Pour plus d'informations : Eau du Bassin Rennais, 02 23 62 27 37. www.eaudubassinrennais-collectivite.fr

Le programme Breizh Bocage continue sur le bassin versant du Meu !

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu est porteur du programme de plantation de haies bocagères Breizh Bocage. Ce programme a pour objectif la création et la restauration de haies bocagères à plat ou sur talus (avec la mise en place de plants forestiers et de paillage biodégradable) dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau et de reconnexion du maillage bocager.

Le projet est financé par l'Europe, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, les Départements 35 et 22. La part restante est prise en charge par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu.

Ce programme est basé sur le volontariat.

Agriculteurs et propriétaires fonciers peuvent en bénéficier. Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à contacter le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu au 02 99 09 25 47, un technicien vous rendra visite pour établir avec vous le projet de plantation.

Les haies bocagères présentent de nombreux bénéfices à travers leurs rôles de brise-vent pour la culture, de protection pour les animaux, de diminution du ruissellement de surface, d'augmentation de l'infiltration de l'eau, de diminution de l'érosion des sols et enfin de refuge pour la biodiversité et les auxiliaires de culture.

Talus réalisé à la pelleteuse

Regarni d'anciennes haies

Plantation âgée de 3 ans

Avant travaux

Après travaux

COLLECTE DES BACS VERTS ET JAUNES : UN RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES

Dans le cadre d'un nouveau marché et d'une optimisation des collectes, le jour de collecte des bacs verts et jaunes sur votre commune restent inchangés.

Un rappel de quelques consignes est également important.

LES BACS VERTS ET JAUNES DOIVENT ETRE PRESENTES :

- **la veille du jour de collecte** (début des tournées à partir de 4h00 le matin)
- **sur le domaine public**
- la poignée tournée vers la rue
- regroupés avec les bacs de vos voisins en agglomération et présentés aux points de collecte définis en campagne

A RETENIR

Le bac vert devra toujours être présenté à la collecte couvercle fermé. Les sacs supplémentaires, déposés à côté ou au-dessus de votre poubelle, ne seront pas collectés.

DEPOT DES DECHETS DANS LES BACS

- Ne pas trop tasser afin de faciliter le vidage
- Emballages et papiers recyclables en vrac dans le bac jaune, sans sac ni housse

JOURS FERIES PENSEZ-Y !! Les collectes des bacs verts et jaunes, suivant un jour férié, sont décalées de 24heures.

Pour en savoir plus sur les consignes de tri, pour mettre à jour votre dossier, changer de bac, …,une seule adresse **www.smictom-centreouest35.fr**

SMICTOM du Centre-Ouest – 5 ter, rue de Gaël – 35290 SAINT MEEN-LE-GRAND

DEPLACEMENTS SOLIDAIRES A LA DEMANDE

Le service est ouvert depuis le 17 Octobre 2016.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler l'association ADMR au 02 99 06 74 28

Qui peut bénéficier du service ?

- Toute personne qui ne dispose pas de moyen de locomotion
- Une adhésion annuelle à l'association est nécessaire (3 € pour l'année 2016).

Quand peut-on en bénéficier ?

- Les déplacements sont assurés du lundi matin 9H au samedi 18H (sauf les jours fériés)
- Pour en bénéficier et avoir les renseignements, s'adresser à l'ADMR de Plélan en appelant le 02.99.06.74.28 de 9H à 12H et de 13H30 à 17H00 du lundi au vendredi. Un répondeur pourra également prendre votre message à tout moment
- Faites votre demande 48H avant le déplacement.

Pour quels déplacements ?

- Rendez vous médicaux (médecin généraliste, services paramédicaux, dentistes, opticiens, orthophoniste, ostéopathe, ….)
- Commerces de proximité
- Visites familiales ou conviviales
- Se rendre à des cérémonies (obsèques, etc…)
- Se rendre à des Points d'arrêts de transport en commun
- Visites de personnes hébergées en structure ou hospitalisées
- Se rendre à des animations organisées par des collectivités locales et des associations (ADSCRP, restos du cœur…)
- Loisirs et divertissements : activités sociales ou culturelles
- Démarches administratives, bancaires
- Démarches liées à l'emploi, rendez-vous employeurs, soutien à l'insertion (Euréka, PAE, etc…)
- Etc …

Déplacements non pris en compte

- Rendez vous médicaux chez des spécialistes médicaux (se renseigner près de l'association ADMR)
- Déplacements pris en charge par les caisses d'assurance
- Transports en hébergements temporaire
- Transport de personnes à mobilité réduite nécessitant des véhicules adaptés
- Transport pour hospitalisation de jour
- Déplacements assurés par le personnel de l'association ADMR dans le cadre de leurs missions

Quel est le coût du service ?

- Forfait d'accès au service 3,50 € par déplacement
- 0,45 €/km de votre domicile au retour à votre domicile

Vous n'avez rien à verser au conducteur, sauf les éventuels frais de stationnement (parkings). L'association ADMR vous adressera une facture mensuelle.

ADMR
la référence du service à la personne

Point Accueil Emploi (PAE)

Mis en place par la Communauté de communes de Brocéliande, le PAE est un service de proximité situé à Bréal-sous-Montfort et à Plélan-le-Grand dont l'objectif est **d'apporter un appui aux personnes en recherche d'emploi et d'accompagner les entreprises dans leur recrutement.** En partenariat avec plusieurs structures du territoire, le PAE propose également des actions ciblées dont l'objectif est d'améliorer les démarches liées à la recherche d'emploi.

Action « Echange et convivialité »

Initiée par le PAE et l'association Start'Air, Cette action a pour ambition de permettre aux personnes de se rencontrer de créer du lien et de rompre l'isolement dû à la recherche d'emploi,
Pour améliorer la posture, la gestuelle, la prise de confiance en soi lors des entretiens d'embauche, des séances de sophrologie et des ateliers de radio ont été proposés. 9 personnes ont participé à cette expérience réussie.

Autres actions mises en place

Les Clef's de l'emploi ont proposé 14 rendez-vous sous forme d'ateliers (découverte des métiers), d'animations et de visites d'entreprise ou centre de formation. Plusieurs thématiques ont été abordées comme « Les métiers qui recrutent », « les métiers de l'industrie », « la sécurité privée », « l'entretien des espaces verts », « la propreté », et « l'industries technologiques ».
149 participants et 13 entreprises partenaires ont pris part à ces actions.
Des animations dirigées vers les salariés intitulées « Les Midis du salarié » se sont également déroulées en 2016 à Plélan-le-Grand et Montauban-de-Bretagne.

Sessions de recrutement des agences intérimaires

Des sessions de recrutement pour des entreprises agroalimentaires, industrielles ou du BTP sont organisées par des agences intérimaires tout au long de l'année 2017. En 2016, 47 sessions ont eu lieu à Plélan-le-Grand et 25 sessions à Bréal-sous-Montfort. 418 personnes ont trouvé du travail grâce à ces missions intérimaires.

Permanences de nos partenaires

Au quotidien, le PAE travaille en étroite collaboration avec un réseau de partenaires actifs.

Eurêka et Start 'air : L'objectif de ces associations est d'aider les demandeurs d'emplois à s'insérer socialement et professionnellement sur le territoire.

Mission Locale : Cette association accompagne les jeunes dans leur projet professionnel.

Un agent de la Mission Locale, reçoit sur rendez-vous le jeudi à Bréal-sous-Montfort au point accueil emploi – 1 rue de Mordelles et le vendredi à la Communauté de Communes de Brocéliande, 1 rue des Korrigans, à Plélan-le-Grand.

E.pass FONGECIF : cet organisme accompagne les salariés dans leur formation professionnelle, le congé individuel de formation, la VAE et le Bilan de compétence.

Les rendez-vous et inscriptions sont obligatoires et à prendre auprès de la conseillère emploi des points accueil emploi de Bréal-sous-Montfort au 02 99 60 34 08 et Plélan-Le-Grand au 02 99 06 84 34.

Euréka Emploi Service	Mercredi 16 novembre à Plélan-le-Grand
Start'air	Se renseigner auprès du PAE 02 99 60 34 08 à Bréal-sous-Montfort
Mission Locale	Jeudi à Bréal-sous-Montfort et Vendredi à Plélan-Le-Grand
E.pass FONGECIF	Les lundis à 11h00 au PAE de Plélan-le-Grand

Horaires du PAE

PAE de Bréal-sous-Montfort	**PAE de Plélan-le-Grand**
Lundi de 14 h à 17 h Mardi de 8h45 à 12 h et l'après-midi sur rendez-vous Jeudi de 8h45 à 12h	Lundi de 8h45 à 12h Mercredi de 8h45 à 12h Jeudi après-midi sur rendez-vous Vendredi de 8h45 à 12h
Mairie *1 rue de Mordelles* *35310 Bréal-sous-Montfort* *Tel : 02 99 60 34 08* *Fax : 02 99 60 07 57* *pointaccueilemploi@cc-broceliande.bzh*	*Communauté de Communes de Brocéliande* *1 rue des Korrigans* *35380 Plélan-le-Grand* *Tel : 02 99 06 84 34* *Fax : 02 99 06 85 06* *pointaccueilemploi@cc-broceliande.bzh*

SERVICE « SMS emploi » : restez connecté !

Dispositif simple et rapide, le service « SMS Emploi » vous permet de rester informé des nouvelles offres locales, des actualités sur les formations, des contrats en alternance et des actions mises en place sur le territoire (informations collectives sur les métiers, visites en entreprise, modules de découvertes des métiers, prestation d'orientation professionnelle…)

➢ S'inscrire obligatoirement auprès du PAE : 02 99 06 84 34/ 02 99 60 34 08.

SERVICES SOCIAUX

- CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale)
De Montfort sur Meu - Tél : 02 99 09 15 53
Le lundi de 13 h 30 à 17 h
Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et
De 13 h 30 à 17 h (sauf vendredi 16 h 30)

- ASSISTANTES SOCIALES
Mmes LE MOUELLIC, DELACROIX et GUEGUEN
sur rendez-vous
Les mardis matins et jeudis après-midi à Bréal s/s Montfort
Les mardis après-midi et jeudis matins à Plélan le Grand
Tél : 02 99 09 86 60

- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
Centre Social de Plélan le Grand
Lundi de 10 h à 12 h - Tél : 02 99 29 44 44

- CONSEILLER SOCIAL EN GERONTOLOGIE (APA, …)
Monsieur Lionel AGAY - Tél : 02 99 09 15 53

- CONSULTATION DES NOURRISSONS
Les 1er et 4ème mardi l'après-midi sur Plélan le Grand
Les 2ème mardi et 3ème jeudi l'après-midi sur Bréal s/ Montfort
Sur Rendez-vous - Tél : 02 99 09 15 53

- VESTIAIRE
Tous les mercredis de 14 h 30 à 16 h
Rue de la Chèze à Plélan le Grand
Tél : 02 99 06 88 90

- RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
Mme Alexandra ROUXEL – Animatrice
Communauté de Communes de Brocéliande
1 rue des Korrigans - 35380 PLELAN LE GRAND
02 99 06 80 05 – rpam@cc-brocéliande.fr

- MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
Permanence du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et l'après-midi sur rendez-vous
A l'Hôtel de la Communauté de Montfort
Tél : 02 99 01 83 50 ou 02 99 01 80 73

- ANIMATEUR LOCAL D'INSERTION
Madame COLLET LEPINAY

- CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE
Psychiatrie Adulte
2 allée du Clos Carret (Route de Cintré)
35310 MORDELLES - Tél : 02 23 41 27 70

- PSYCHOLOGUE POUR ENFANTS
Tous les mardis sur rendez-vous
Tél : 02 99 33 39 18

- CLIC DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BROCELIANDE
A Plélan le Grand le 1er et 3ème vendredi du mois de 14 h à 16 h
Tél : 02 99 06 32 45 - clic@pays-broceliande.fr

ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR
02 99 09 11 10 ou 02 99 38 04 36

ALCOOLIQUES ANONYMES
06 52 42 75 86 ou 08 20 32 68 83

LA CRAM DE BRETAGNE

La CRAM de Bretagne a ouvert une nouvelle agence pour le secteur Ouest de Rennes. Celle-ci concerne les habitants de Saint-Thurial et se trouve :

Zone Atalante Champeaux 7 route de Vezin 35000 RENNES
Accueil uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h à 17 h
Un seul numéro d'appel : **0 821 103 535 (N° Indigo)**

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Mairie regorge **d'objets trouvés** jamais réclamés :
• Clés de maison, clés de voiture…
• Bijoux : gourmettes, médailles, montres…
• Téléphones portables,
• Vêtements,
• Lunettes de vues, lunettes de soleil
• Gants, casquettes…
• …
N'hésitez pas à demander…
Certains objets sont là depuis très longtemps !!!

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Rappel – Vous êtes nouvel arrivant ou si vous avez 18 ans dans l'année, vous pouvez vous inscrire, du 1er octobre au 31 décembre 2016 sur la liste électorale en vous présentant à la mairie, aux heures d'ouverture avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

PERMANENCE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Un conciliateur de justice a été nommé, sur le Canton de Plélan le Grand. Il tient une permanence le 4ème lundi de chaque mois à la Mairie de Plélan le Grand.
Pour prendre rendez-vous, téléphoner au 02 99 06 81 41.

POINT ACCUEIL EMPLOI

1 rue des Korrigans - 35380 PLELAN LE GRAND - Point Accueil Emploi - Point Information Jeunesse - **02 99 06 84 34**
A Plélan le Grand - Tous les lundis, mercredis et vendredis matin de 8 h 45 à 12 h et les jeudis après-midi sur rendez-vous.
A Bréal sous Montfort – Tous les lundis de 14 h à 17 h
Tous les mardis et jeudis matin de 8 h 45 à 12 h
et les mardis après-midi sur rendez-vous.

PACT ARIM

Le PACT ARIM, sous certaines conditions, maintien le financement pour l'amélioration et l'adaptation des logements. **02 99 79 51 32**

La Communauté de Communes de Brocéliande a souhaité démarrer l' opération "MIEUX VIVRE CHEZ SOI" sur l'ensemble des 8 communes de son territoire, pour une durée de 3 ans, de septembre 2016 à août 2019.

Elle s'adresse, sous conditions de ressources, aux propriétaires privés qui occupent ou louent leur logement situé sur les communes de Bréal-sous-Montfort, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Thurial, Saint-Péran et Treffendel.

Des aides sont également proposées par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Elles peuvent être cumulées.

A TITRE D'EXEMPLES :

1 - Adapter la salle de bain, agrandir les couloirs, faciliter les accès aux étages

Montant des travaux : 9 900 € TTC

> Subventions ANAH : 3 600 €

> Aide de la Communauté de Communes de Brocéliande : 1 260 €

Reste à payer par le propriétaire : 5 040 €

TOTAL : 56 % d'économie.

2 - Isoler les combles, remplacer les menuiseries, poser une VMC, changer la chaudière fioul par une chaudière à condensation

Montant des travaux : 14 876 € TTC

> Subventions ANAH : 4 615 €

> Aide de la Communauté de Communes de Brocéliande : 2 000 €

Reste à payer par le propriétaire : 8 261 €

TOTAL : 45 % d'économie.

GRATUIT et sans engagement

RENSEIGNEZ-VOUS !

Mandaté par la Communauté de Communes de Brocéliande, le CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) est à votre disposition pour :

1 VOUS INFORMER

Sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de vos ressources et de votre projet.

2 ÉTABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.

3 MONTER VOTRE DOSSIER

Demande de subventions puis suivi du dossier.

PERMANENCES

- Bréal-sous-Montfort

À la mairie : 2, rue de Bruz

Le 2e mercredi du mois, de 9h30 à 12h30.

- Plélan-le-Grand

À la Communauté de communes de Brocéliande

1, rue des Korrigans

Le 4e mercredi du mois de 9h30 à 12h30.

Contact : 02 99 28 46 50 (CDHAT) / bretagne@cdhat.fr

Septembre 2016 - Ne pas jeter ce document sur la voie publique

MIEUX vivre chez SOI

La **Communauté de Communes de Brocéliande** vous apporte CONSEILS et SUBVENTIONS

Réduire sa CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Rénover son habitat devenu VÉTUSTE

Adapter son logement au HANDICAP ou au VIEILLISSEMENT

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

VOUS souhaitez

Adapter votre logement au **HANDICAP** ou **VIEILLISSEMENT**

Salle de bain, couloirs, accès aux étages...

Réduire votre **CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE**

Isolation, ouvertures, système de chauffage, dispositif de ventilation ...

Rénover votre logement devenu **VÉTUSTE**

Électricité défectueuse, système de chauffage énergivore, problème d'humidité, ventilation...

NOUS vous proposons

Une VISITE à DOMICILE pour

- évaluer les besoins (accessibilité, adapter le logement au handicap ou au vieillissement...)
- analyser la situation énergétique

Un DIAGNOSTIC précis

- conseils techniques d'adaptation du logement et croquis d'aménagement
- performance énergétique
- travaux à envisager pour une remise aux normes

Un programme de TRAVAUX adapté

Un ACCOMPAGNEMENT au montage du dossier

- recherche de tous les financements mobilisables
- constitution des demandes de financement
- suivi de paiement des subventions, aide au suivi des travaux.

Des aides financières exceptionnelles

La Communauté de Communes de Brocéliande vous accompagne dans votre projet à hauteur de 20 % sur le reste à charge de vos travaux*, dans la limite de :

2 000 € par logement pour des travaux d'adaptation du domicile ou d'économie d'énergie.

4 000 € par logement pour des travaux de rénovation d'un logement très dégradé.

Sous certaines conditions et grâce aux aides proposées par la Communauté de Communes de Brocéliande, l'ANAH et le Conseil Départemental, vous pouvez ÉCONOMISER jusqu'à **50 %** sur le montant total de vos travaux.

Renseignez-vous auprès du CDHAT

02 99 28 46 50

@ bretagne@cdhat.fr

* Sous condition de ressources

Qu'est-ce que tu fabriques ? J'économise !
Tous à vos agendas ! Les rendez-vous 2016 - 2017
Conseils, astuces et gestes simples à faire chez soi
Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT
ADMR
QU'EST-CE QUE TU FABRIQUES ?
J'ÉCONOMISE !
Département d'Ille-et-Vilaine
Agence départementale du pays de Brocéliande
ADSCRP/Centre Social de Piélan-le-Grand
ADMR
www.ille-et-vilaine.fr
Le Département d'Ille-et-Vilaine s'associe avec l'ADSCRP/Centre Social de Piélan-le-Grand et à l'ADMR pour proposer aux familles tout un programme d'animations intitulé « Qu'est-ce que tu fabriques ? J'économise ! » (3e édition)
Son objectif : faire des économies au quotidien et donc faciliter la gestion de votre budget
Pour suivre l'actualité des rendez-vous, retrouvez-nous sur les sites du Département (www.ille-et-vilaine.fr/fr/content/actualites-du-pays-broceliande) et de l'ADSCRP/Centre social de Piélan (www.adscrp.org)
Espace de gratuité
Le mercredi 7 décembre de 14h à 19h (salle des Illes de Treffendel)
Retrouvez-nous à l'Espace de gratuité pour 1/2 heure, 1 heure... ou tout l'après-midi ! Entrée libre et gratuite.
Principe : Prenez, déposez... tout le monde est gagnant !
Chacun dépose un ou plusieurs objet(s) dont il n'a plus l'utilité et/ou en prend un ou plusieurs qui lui seraient utile(s) pour son quotidien.
Les objets appartiendront aux catégories suivantes :
Loisirs : vélos, jeux, jouets, livres, multimédia (CD, DVD, jeux vidéo,...)
Cuisine : articles de cuisine, vaisselle, livres de recettes (pas d'électroménager)
Menuiserie, fantaisie : articles de couture, loisirs créatifs, tissus, accessoires mode, bijoux, sacs à main...
Décoration : luminaires, petit mobilier, cadres...
Vêtements : vêtements fournis par le vestiaire (ATTENTION, PAS DE DÉPÔT LE MERCREDI)
Nouveau !
Sport : accessoires de sport, tenues et chaussures de sport
Bricolage/jardinage : plants et graines identifiés, pots, petit outillage
Les objets doivent être propres, en bon état et réutilisables. Ne seront pas pris les vêtements ni les objets encombrants.
Les organisateurs se réservent le droit de refuser les objets qui ne respecteraient pas ces conditions.
Autres animations pendant l'après-midi :
Les rendez-vous aux ateliers de janvier à juin 2017
Nous vous proposons des ateliers de création de produits du quotidien à partir de matériaux récupérés.
La participation est entièrement gratuite.
19 janvier 2017 : « Je change ma déco en un clin d'œil ». Création d'une housse de coussin avec des tissus récupérés.
16 mars 2017 : « Je me lave au naturel ». Fabrication d'un savon à partir de composants simples.
18 mai 2017 : « Je retouche mon intérieur ». Décoration et réutilisation d'un ancien cadre.
15 juin 2017 : « Je revisite mon pique-nique ». Réalisation de plats simples de l'entrée au dessert pour partir en balade.
Informations pratiques
Où ? Les ateliers se dérouleront dans les locaux de l'ADSCRP/Centre Social 4 rue du Centre Social à Piélan-le-Grand.
Quand ? Toutes les séances ont lieu le matin, de 9h30 à 11h30.
Pour qui ? Les ateliers sont réservés à un public adulte.
Comment s'inscrire ? L'inscription aux ateliers se fera à l'espace de gratuité puis à partir du 8 décembre à l'ADSCRP/Centre de Piélan.

Groupe de paroles pour adolescents de 10 à 18 ans
Anonyme et gratuit

Tu as besoin d'en parler et d'échanger. Tu souhaites rencontrer d'autres jeunes dans la même situation...

Des professionnels t'accueillent 2 mardis par mois de 15h à 19h30 à l'antenne de la Mission locale 2, rue du Château (Tour de Rampavid) à Montfort-sur-Meu

Planning des **rencontres**

- ✓ Mardi 20 septembre 2016
- ✓ Mardis 4 et 18 octobre 2016
- ✓ Mardis 8 et 22 novembre 2016
- ✓ Mardi 6 décembre 2016
- ✓ Mardis 10 et 24 janvier 2017
- ✓ Mardis 7 et 28 février 2017
- ✓ Mardis 14 et 28 mars 2017
- ✓ Mardi 25 avril 2017
- ✓ Mardis 9 et 23 mai 2017
- ✓ Mardis 6 et 20 juin 2017
- ✓ Mardi 4 juillet 2017

Ille & Vilaine

Amour, sexualité, contraception...

Besoin d'en parler ?

Une équipe à votre écoute : médecin, sage-femme, conseiller conjugal

OUVERT À TOUS
CONFIDENTIALITÉ et GRATUITÉ

Individuellement ou en couple, les centres de planification familiale vous proposent :

- des entretiens et des informations sur la contraception, la sexualité, l'IVG, les IST, le sida, la vie de couple, la relation parents enfants, la violence conjugale ou familiale,
- des consultations médicales (consultations de contraception, prénatales, IST)

Pour les groupes, sur demande, des séances gratuites d'informations sont organisées.

Les centres de planification et d'éducation familiale du Département

- Cdas Champs-Manceaux
  Espace Aimé Césaire
  15, rue Louis et René Moine
  35200 Rennes
  Tél. : 02 99 02 48 88
- Cdas Maurepas-Patton
  11 c, place du Gros Chêne
  35700 Rennes
  Tél. : 02 99 27 48 00
- Cdas du pays de Combourg
  Square E. Bohuon - 35270 Combourg
  Tél. : 02 99 73 05 69
- Cdas du pays de Fougères
  88, rue de la Forêt - 35300 Fougères
  Tél. : 02 99 94 58 58
- Cdas du pays de Redon
  9, rue de la Gare - 35600 Redon
  Tél. : 02 99 71 13 37
- Cdas du pays de Vitré
  6, bd Irène Joliot-Curie - CS10221
  35506 Vitré
  Tél. : 02 90 02 92 10
- Cdas du pays de Brocéliande
  26, bd Carnot
  35160 Montfort-sur-Meu
  Tél. : 02 99 09 15 53
- Cdas du pays de Saint-Malo (antenne)
  Centre de planification et éducation familiale - Le Stériad - Parc d'activités Château-Gaillard - 2, allée de l'Ile
  35470 Bain-de-Bretagne
  Tél. : 02 90 02 93 10

Autres centres

- Centre de planification
  Hôpital Sud (CHU)
  16, bd de Bulgarie
  35200 Rennes centre
  Tél. : 02 99 26 59 23
- Planning familial 35
  11, bd Maréchal de Lattre de Tassigny
  35000 Rennes
  Tél. : 02 99 31 54 22
- Centre hospitalier de Saint-Malo
  1, rue de la Marne - 35403 Saint-Malo
  Tél. : 02 99 21 21 21
- Planning familial 35
  46, bd de la République
  35400 Saint-Malo
  Tél. : 02 99 56 20 75

27 mairies à votre disposition

www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Dès le 1er décembre 2016
en Ille-et-Vilaine

la carte d'identité à portée de clic !

- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des 27 mairies à ma disposition
- Mon titre est plus sûr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic !

Je choisis la pré-demande en ligne !

Comment faire ma pré-demande ?

Dans le département de l'Ille-et-Vilaine, à partir du 1er décembre 2016, vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité.

Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : *https://predemande-cni.ants.gouv.fr/* et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie !

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

L'État simplifie mes démarches en Ille-et-Vilaine !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- ☑ Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- ☑ Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- ☑ Je prends contact avec l'une des 27 mairies d'Ille-et-Vilaine équipées de bornes biométriques.
- ☑ Je rassemble les pièces justificatives.
- ☑ Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ☑ Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Pour toute information :
www.service-public.fr
www.ille-et-vilaine.gouv.fr

@bretagnegouv
@Place_Beauvau

RAPPEL : DEMARCHES ADMINISTRATIVES

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Pour l'établissement d'un passeport, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès d'une des mairies habilitées (Plélan le Grand, Montfort sur Meu, Mordelles et Bruz).
NB : les détenteurs d'un passeport non biométrique (passeport Delphine à lecture optique ou passeport électronique) conservent leur document jusqu'à leur date d'expiration.

Recensement Militaire Obligatoire

Une étape obligatoire : le recensement en Mairie

Tous les jeunes hommes et jeunes filles atteignant l'âge de 16 ans sont priés de bien vouloir se présenter en Mairie, à partir de leur anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent.

- Se présenter en Mairie avec le livret de famille des parents et la carte nationale d'identité en cours de validité (ou à défaut, de tout document justifiant de votre nationalité française)

IMPORTANT : le recensement donne des droits

- Inscription aux examens et concours,
- Inscription sur les listes électorales,
- Permis auto et moto,
- Appel de préparation à la défense (JAPD),

Pour toute information complémentaire

Quartier FOCH – 62 boulevard de la Tour d'Auvergne
35998 RENNES Armées
02 23 44 50 04 ou 50 06 ou 50 86
Mail : bsn-ren@dsn.sga.defense.gouv.fr
www.defense.gouv.fr

Refrain : ***Nous sommes les Thurialais***
Toujours contents, toujours gais
Nous jouons, rions, chantons,
Bref, nous sommes tous bons garçons

1 - Près de la forêt de Baulon
Au som met d'un gai vallon
C'est là que nous demeurons
Respirant l'air pur et bon.

2 - Not'pays s'nomme SAINT-THURIAL
II se trouve près de Bréal
Mais c'est un bon petit nid
On y est mieux qu'à Paris.

3 - Nous n'avons pas d'tour Eiffel
Ni palace, ni gratt'ciel
S'il nous manque des casinos
Nous avons forêt et eau.

4 - C'qui fait q'tous les villotins
Le dimanche prennent le train
Pour venir rire un p'tit brin
Humer l'air de nos sapins.

5 - Oui chez nous, c'est la bonne vie
On travaill', mais on s'nourrit
L'âme, le corps ont ce qu'il faut
Nous n'demandons pas plus beau.

6 - Comm'partout y'a un patron
On n'Fait pas les zigotos
Mais on est de bonne humeur
Sans pour ça être des moqueurs

7 - Nous n'demandons rien de plus
Ailleurs on n'aurait pas plus
Ce n's'ra mieux qu'au paradis
On chant'ra, je vous le dis.

8 - Nous n'sommes pas des ambitieux
Une p'tite place au coin des cieux
Si Saint-Pierre, fait le grognon
Tous en chœur, nous lui chant'rons.

LE CAMION A PIZZAS
06 85 27 53 78
Lundi de 16h30 à 20h30 au Carrefour Central

FRUITS et LEGUMES
M. RAFFIN - 06 25 88 65 46
Jeudi de 16h à 19h30 au Carrefour Central

LA VÉNITIENNE
06 48 70 36 14
Samedi de 16h30 à 21h
au Carrefour Central

TONTON GARÇON
Plats mauriciens
07 87 43 21 39
Mercredi de 17h à 20h30
Vendredi de 11h à 13h30
au Carrefour Central

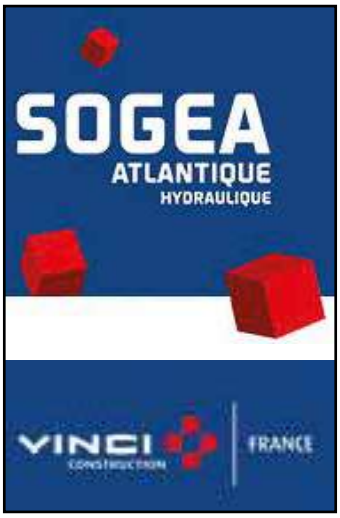

9 rue du Châtelet - 35310 St-Thurial
fredmarneur@gmail.com

AD GARAGE DUBOIS
Mécanique - Tôlerie - Peinture
Réparation véhicules toutes marques
Vente de véhicules neufs et occasions
Dépannage - Remorquage
Tél : 02 99 85 33 57
Fax : 02 99 85 36 53
Z.A. le Châtelet - 35310 SAINT-THURIAL

Artisan Menuisier
JAMIN
FABRICANT
OUVERTURES
ESCALIERS SUR MESURES
AGENCEMENT
Sarl Jamin Michel
La Cocaudais 35310 Saint Thurial
Michaël 06 79 97 37 86
Michel 06 21 01 77 57
mail : sarljaminmichel@orange.fr
www.menuisierenbroceliande.com

Auré Paysage
Création
Entretien
Maçonnerie
Plantation
Elagage
Terrassement
Conseil

flexirub
Films Jardin & Bâtiment
ZA Le Châtelet – Bout de Lande
35310 SAINT THURIAL
☎ 02.99.85.41.41.
🖷 02.99.85.41.42.

SAINT-YVES SERVICES SYS
Location - Montage - Dépannage - Négoce
Christophe SAINT-YVES

Savonnerie Aubergine
Savonnerie écologique et artisanale
Laurence HAMON
Tél : 06 30 02 68 09
www.savonnerieaubergine.fr

Merlin Métal
METALLERIE
SOUDURE
ACIER
INOX
ALU
06 77 08 92 78
ZA du Chatelet
35310 SAINT-THURIAL

Marc Antoine Photographe

GARAGE HERVIOU
AUTO PL SERVICES
Réparations Automobiles et Poids Lourds toutes marques
Tel. 09 83 21 93 66 Port. 06 76 57 23 27

Boulangerie Connuel
facebook

STYL' COIFFURE MIXTE
02.99.85.32.55
4 rue des frères Aubin
35310 SAINT THURIAL
Nocturne Vendredi et Samedi
Journée continue le Samedi

De Sallier Christian
MARÉCHAL FERRANT
Chevaux de sport
Ferronnerie
Tél. : 02 99 85 34 17
Port. : 06 60 91 02 63
Callouet - 35310 St-Thurial

Clic&Clic
Maintenance informatique
Logiciels-matériels
Du lundi au samedi - 8h30/18h
06 77 87 90 08 / 02 99 85 30 18
clicandclic-info@orange.fr
chèque Cesu = accepté en paiement

Conseil en sous-traitance industrielle
METAL BOIS PLASTIQUE
Jean-Michel COQUELIN
CONDITIONNEMENT COUTURE ELECTRONIQUE
30, Trévidec - 35310 SAINT-THURIAL
Tél/fax : 02 99 85 30 39
Portable : 06 26 49 96 29

Votre coiffeuse à votre domicile
SONIA
06 72 11 56 83
02 99 85 39 97

Artisan Peintre
Laurent RENOUARD
Portable 06 88 13 87 48
décoration d'intérieur,
pose de parquet flottant,
revêtements sols et murs.
5 avenue du Guillaubert - 35310 Saint-Thurial Tél. Fax 02 99 85 36 84
www.laurent-renouard-peintre.com

EURL
LE MOUELLIC

Carrelage

Installateur
Salle de Bain

SAINT-THURIAL
Tél. **02 99 85 49 75**
Port. **06 73 45 08 97**
Fax 02 99 85 38 34

Au service du paysage pour votre bien-être
CREATION
ENTRETIEN
DE JARDINS
J-F GUILLEMOT
6, rue des Oiseaux
35310 Saint-Thurial
06 19 40 65 90
ljds@neuf.fr

spectaculaires
.....Allumeurs d'Images.....
www.spectaculaires.fr
Location, vente de matériel scénique :
LUMIÈRE / SON / IMAGE
CRÉATION ET RÉALISATION D'ÉVÉNEMENTS
02 99 87 07 07
Cossinade. BP n°57 - Saint Thurial. 35310 Mordelles

AREIAS CARLOS
Entreprise de maçonnerie
Spécialiste bande de redressement, appuis et seuils
1, impasse des Mésanges
35310 SAINT THURIAL
Tél./Fax : 09 83 74 45 42
Mobile : 06 64 30 43 67
carlos.areias@bbox.fr

Du lundi au vendredi sur rendez-vous
Possibilité de déplacement à domicile
Elisabeth RAPP
9 Avenue du Landier
35310 Saint Thurial
Tél. 02.99.85.44.35
Port. 06.30.18.48.75
info@couture-elisabeth.fr

BAR
DES
SPORTS

Jean SALMON

35310 SAINT-THURIAL
Tél. 02 99 85 31 70

BAR - TABAC
ALIMENTATION
GÉNÉRALE
LA VALLÉE

02 99 85 33 26 - 06 28 01 02 79
35310 SAINT-THURIAL

CHRIS
Automobiles
Christophe Perrichot
Lieu dit Cossinade
35310 SAINT THURIAL
Mécanique
tôlerie
peinture
Ventes neufs et occasions

RENIMEL JEREMY
MENUISERIE
BOIS - PVC - ALU
PORT 0627696509
TEL/FAX 0299853659
35310 Saint Thurial

LA BRÉCILIENNE
TAXIS
Béatrice Josso
TRANSPORT DE MALADES ASSIS
et aussi toutes courses ...
Gares/Aéroport avec ou sans réservation
- Toutes distances -
06 10 91 21 76
beatrice.josso@sfr.fr

PAPIN Hervé
MENUISERIE
POSE

portes/fenêtres
cuisine
agencement - placo
parquet - placards

58 Cossinade
35310 SAINT-THURIAL
Tél. 02 99 85 35 90
06 76 60 12 99

PLOMBIER-CHAUFFAGISTE
David GRUEL
Entreprise GRUEL
Les Mesliers
35310 SAINT-THURIAL
06-10-89-16-12

THOMAS AUTO
mécanique automobile à domicile
thomas.mecanique@gmail.com

SARL DAVID-QUENOUILLERE
Mr QUENOUILLERE Régis

Cette ligne ne circule pas les dimanches et jours fériés

Ligne 1b : St Thurial - Rennes

Jours de circulation		Particularités	Lundi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi	Lundi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi
Période scolaire			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Période de vacances scolaires (zone B)			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
AFFICHAGE SUR L'AUTOCAR			Rennes 1a02	Rennes 1b02	Rennes 1b06	Rennes 1b08	Rennes 1b10	Rennes 1b12	Rennes 1b14	Rennes 1a08	Rennes 1b16	Rennes 1b18	Rennes 1b20	Rennes 1b22	Rennes 1a26	Rennes 1b24	Rennes 1b26	Rennes 1a12	Rennes 1b28	Rennes 1a14	Rennes 1b30	Rennes 1b32	Rennes 1a16	Rennes 1b34	Rennes 1a24
ST THURIAL	Le Goulet			6:41		6:57		7:21	7:36				9:07												
ST THURIAL	L'Ancienne Gare			6:43		6:59		7:23	7:38				9:09			11:22	12:22		13:27		14:22				
ST THURIAL	**Centre**			**6:45**		**7:01**		**7:25**	**7:40**				**9:11**			**11:24**	**12:24**		**13:29**		**14:24**				
ST THURIAL	Les Frêches			6:50		7:03		7:30	7:45				9:16			11:29	12:29		13:34		14:29				
BREAL	**Calvaire**			**6:58**	**7:03**	**7:11**	**7:28**	**7:38**	**7:53**		**8:08**	**8:58**	**9:24**	**10:23**		**11:37**	**12:37**		**13:42**		**14:37**	**16:23**			
BREAL	Rue des Ecoles			7:00	7:05	7:13	7:30	7:40	7:55		8:10	9:00	9:25	10:25		11:39	12:39		13:44		14:39	16:25			
BREAL	Centre culturel			7:02	7:07	7:15	7:32	7:42	7:57		8:12	9:02	9:28	10:27		11:41	12:41		13:46		14:41	16:27			
BREAL	Le Châtelet			7:03	7:08	7:16	7:33	7:43	7:58		8:13	9:03	9:29	10:28		11:42	12:42		13:47		14:42	16:28			
BREAL	**Parc d'activités**		**6:45**	**7:05**	**7:10**	**7:18**	**7:35**	**7:45**	**8:00**	**8:10**	**8:15**	**9:05**	**9:30**	**10:30**	**11:19**	**11:45**	**12:45**	**13:20**	**13:50**	**14:25**	**14:45**	**16:30**	**17:24**	**17:45**	**18:51**
VEZIN LE COQUET	Trois Marches		6:58	7:15	7:20	7:30	7:45	8:00	8:15	8:25	8:30	9:15	9:40	10:40	11:30	11:55	12:55	13:30	14:00	14:35	14:55	16:40	17:35	17:55	19:01
RENNES	Berthault		6:59	7:16	7:21	7:31	7:46	8:01	8:16	8:26	8:31	9:16	9:41	10:41	11:31	11:56	12:56	13:31	14:01	14:36	14:56	16:41	17:36	17:56	19:02
RENNES	Lemaistre		7:00	7:17	7:22	7:32	7:47	8:02	8:17	8:27	8:32	9:17	9:42	10:42	11:32	11:57	12:57	13:32	14:02	14:37	14:57	16:42	17:37	17:57	19:03
RENNES	Géniaux	V	7:02	7:19	7:24	7:34	7:49	8:04	8:19	8:29	8:34	9:19	9:44	10:45	11:34	11:59	12:59	13:34	14:04	14:39	14:59	16:44	17:39	17:59	19:05
RENNES	Guilloux / Lorient		7:04	7:22	7:27	7:37	7:52	8:07	8:22	8:32	8:37	9:22	9:47	10:47	11:37	12:02	13:02	13:37	14:07	14:42	15:02	16:47	17:42	18:02	19:08
RENNES	Pont de Bretagne	V	7:07	7:25	7:30	7:40	7:55	8:10	8:25	8:35	8:40	9:25	9:50	10:50	11:40	12:05	13:05	13:40	14:10	14:45	15:05	16:50	17:45	18:05	19:11
RENNES	République	M V	7:09	7:28	7:33	7:43	7:58	8:13	8:28	8:38	8:43	9:28	9:53	10:53	11:43	12:08	13:08	13:43	14:13	14:48	15:08	16:53	17:48	18:08	19:14
RENNES	Liberté TNB	V	7:11	7:30	7:35	7:45	8:00	8:15	8:30	8:40	8:45	9:30	9:55	10:55	11:45	12:10	13:10	13:45	14:15	14:50	15:10	16:55	17:50	18:10	19:15
RENNES	**Gare routière**	M V	**7:15**	**7:35**	**7:40**	**7:50**	**8:05**	**8:20**	**8:35**	**8:45**	**8:50**	**9:35**	**10:00**	**11:00**	**11:50**	**12:15**	**13:15**	**13:50**	**14:20**	**14:55**	**15:15**	**17:00**	**17:55**	**18:15**	**19:22**

Particularités : Les trajets à l'intérieur de Rennes Métropole ne sont pas autorisés sur le réseau illenoo et relèvent du réseau urbain STAR.

V Station LE Vélo STAR.
M Correspondance Métro

0 810 35 10 35

Cette ligne ne circule pas les dimanches et jours fériés

Ligne 1b : Rennes - St Thurial

Jours de circulation		Particularités	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi	Lundi à Samedi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi
Période scolaire			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Période de vacances scolaires (zone B)			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
AFFICHAGE SUR L'AUTOCAR			Paimpont 1a01	Bréal 1b01	St Thurial 1b03	St Thurial 1b05	Paimpont 1a03	St Thurial 1b07	Paimpont 1a05	St Thurial 1b09	Bréal 1b11	Plélan 1a07	St Thurial 1b13	St Thurial 1b15	St Thurial 1b17	Bréal 1b19	St Thurial 1b21	Paimpont 1a11	Bréal 1b23	St Thurial 1b25	St Thurial 1b29	St Thurial 1b31	St Thurial 1b35	St-Thurial Plélan 1a17
RENNES	**Gare routière**	M V	**7:40**	**9:40**	**10:30**	**11:30**	**11:25**	**12:30**	**12:40**	**13:30**	**14:30**	**15:00**	**15:30**	**16:00**	**16:30**	**17:00**	**17:15**	**17:20**	**17:30**	**17:50**	**18:10**	**18:25**	**18:50**	**19:30**
RENNES	Liberté TNB	V	7:45	9:45	10:35	11:35	11:30	12:35	12:45	13:35	14:35	15:05	15:35	16:05	16:35	17:05	17:20	17:25	17:35	17:55	18:15	18:28	18:53	19:33
RENNES	République	M V	7:48	9:48	10:38	11:38	11:33	12:38	12:48	13:38	14:38	15:08	15:38	16:08	16:38	17:08	17:23	17:28	17:38	17:58	18:18	18:30	18:55	19:35
RENNES	Pont de Bretagne	V	7:50	9:50	10:40	11:40	11:35	12:40	12:50	13:40	14:40	15:10	15:40	16:10	16:40	17:10	17:25	17:30	17:40	18:00	18:20	18:32	18:57	19:37
RENNES	Guilloux / Lorient		7:53	9:53	10:43	11:43	11:38	12:43	12:53	13:43	14:43	15:13	15:43	16:13	16:43	17:13	17:27	17:32	17:43	18:03	18:22	18:34	18:59	19:39
RENNES	Géniaux	V	7:56	9:56	10:46	11:46	11:41	12:46	12:56	13:46	14:46	15:16	15:46	16:16	16:46	17:16	17:31	17:36	17:46	18:06	18:26	18:37	19:02	19:41
RENNES	Lemaistre		7:58	9:58	10:48	11:48	11:43	12:48	12:58	13:48	14:48	15:18	15:48	16:18	16:48	17:19	17:34	17:39	17:49	18:09	18:29	18:39	19:05	19:43
RENNES	Berthault		7:59	9:59	10:49	11:49	11:44	12:49	12:59	13:49	14:49	15:19	15:49	16:19	16:49	17:20	17:35	17:40	17:50	18:10	18:30	18:40	19:06	19:44
VEZIN LE COQUET	Trois Marches		8:00	10:00	10:50	11:50	11:45	12:50	13:00	13:50	14:50	15:20	15:50	16:20	16:50	17:22	17:37	17:42	17:52	18:12	18:32	18:41	19:07	19:45
BREAL	**Parc d'activités**		**8:10**	**10:10**	**11:00**	**12:00**	**11:55**	**13:02**	**13:10**	**14:00**	**15:00**	**15:30**	**16:03**	**16:33**	**17:03**	**17:35**	**17:52**	**17:55**	**18:05**	**18:25**	**18:45**	**18:55**	**19:20**	**19:55**
BREAL	Le Châtelet			10:12	11:02	12:02		13:04		14:02	15:02		16:05	16:36	17:05	17:37	17:54		18:07	18:27	18:47	18:57	19:22	19:57
BREAL	Calvaire			10:14	11:04	12:04		13:06		14:04	15:04		16:07	16:37	17:07	17:39	17:56		18:09	18:29	18:49	18:59	19:24	19:59
BREAL	Rue des Ecoles			**10:15**	**11:05**	**12:05**		**13:07**		**14:05**	**15:05**		**16:08**	**16:38**	**17:08**	**17:40**	**17:57**		**18:10**	**18:30**	**18:50**	**19:00**	**19:25**	**20:00**
BREAL	**Centre Culturel**				**11:06**	**12:06**		**13:08**		**14:06**			**16:09**	**16:39**	**17:09**		**17:58**			**18:31**	**18:51**	**19:01**	**19:26**	**20:02**
ST THURIAL	Les Frêches				11:12	12:12		13:14		14:12			16:15	16:45	17:15		18:04			18:37	18:57	19:07	19:32	20:07
ST THURIAL	**Centre**				**11:17**	**12:17**		**13:16**		**14:17**			**16:20**	**16:50**	**17:20**		**18:09**			**18:42**	**19:02**	**19:12**	**19:37**	**20:12**
ST THURIAL	L'Ancienne Gare				11:19	12:19		13:18		14:19			16:22	16:52	17:23		18:11			18:43	19:04	19:14	19:39	20:14
ST THURIAL	Le Goulet												16:23	16:53	17:25		18:13			18:45	19:06	19:16	19:41	20:15

Particularités : Les trajets à l'intérieur de Rennes Métropole ne sont pas autorisés sur le réseau illenoo et relèvent du réseau urbain STAR.

V Station LE Vélo STAR.
M Correspondance Métro

0 810 35 10 35

HORAIRES ILLENOO - du 29 août 2016 au 7 juillet 2017 - St Thurial <—> Rennes

Saint-Thurial s'est équipée d'un nouveau moyen de communication. Les panneaux lumineux mis en service début décembre permettent la diffusion d'informations communales auprès des Thurialais et des personnes de passage. Cet équipement complète l'aménagement urbain du centre bourg et dynamise le carrefour central.